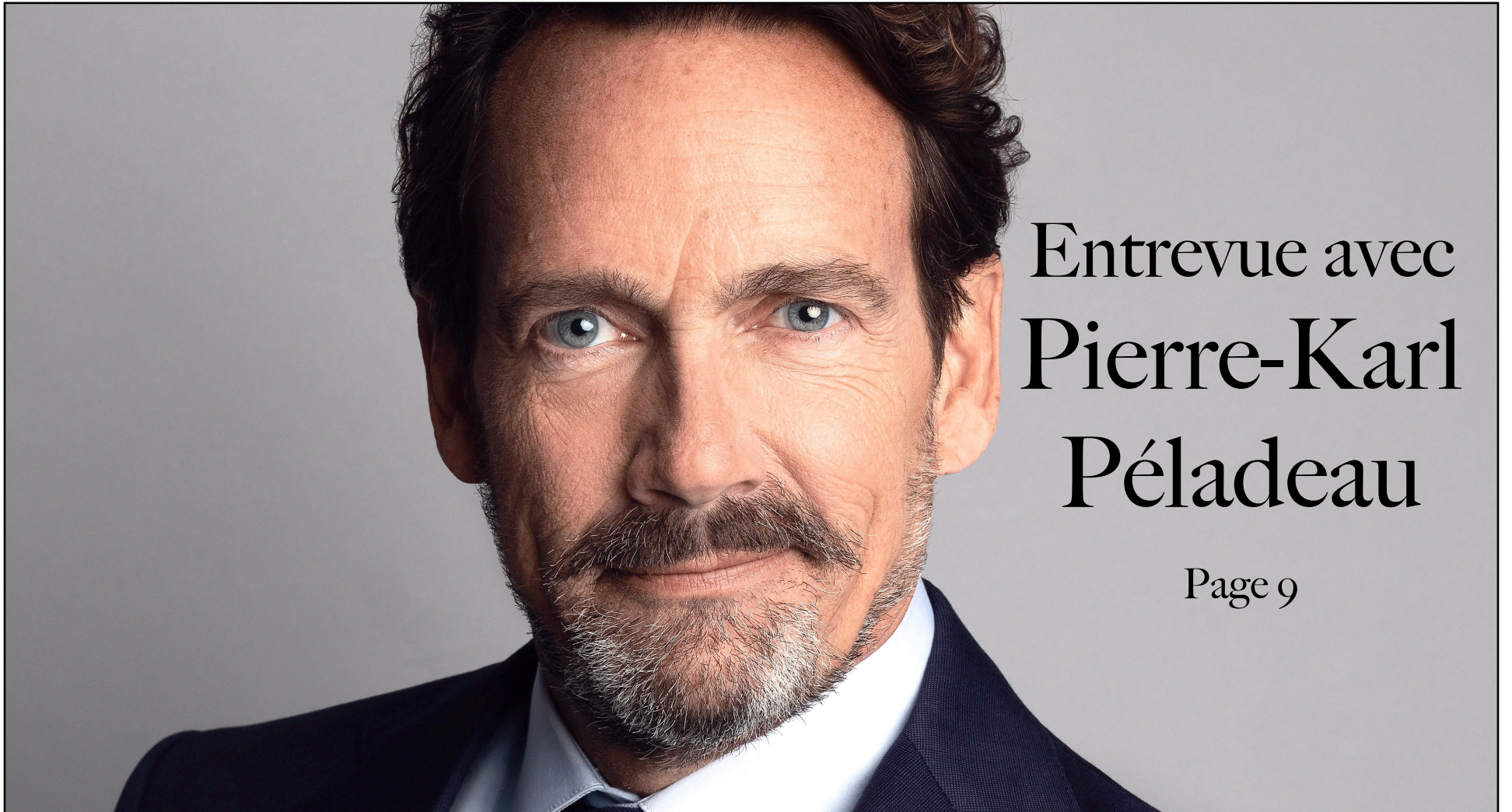


LE PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Entrevue avec
Pierre-Karl
Péladeau

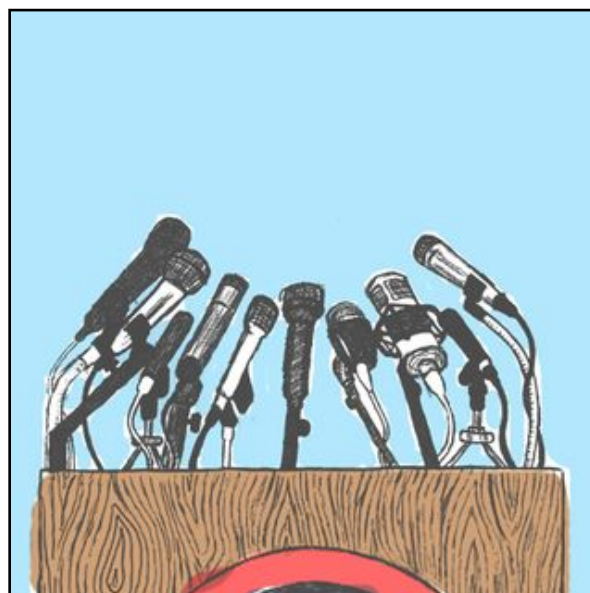
Page 9

Édition de la rentrée



Entrevue avec
Sophie Gagnon
de Juripop

Page 8



Conseils pour les nouveaux
de l'honorable Clément Gascon et
bien d'autres

Pages 10 et 11



Désobéir
par Charles-Étienne Ostiguy

Page 7

Transparence à la Faculté



Grecia Esparza
Rédactrice en chef

Marquant le début de l'année, la traditionnelle entrevue avec la présidente, Justine Kochenburger, de l'Association des étudiants et étudiantes en droit (AED), a lieu dans le local de l'AED.

Lors de mon arrivée au local, je retrouve Justine derrière son ordinateur. Elle travaille sur l'un de ses nombreux projets, *La Fac en Vrac*, dont j'ai pu voir en primeur le site. *La Fac en Vrac* ou « mon p'tit bébé », comme Justine l'appelle, est un projet zéro déchets qui a pour but de « changer le mode de vie des étudiants petit à petit » et se veut aussi une façon de conscientiser la population étudiante aux enjeux environnementaux. Une fois par mois, un kiosque sera tenu par l'AED en collaboration avec le Comité droit et environnement. Ce kiosque s'occupera de la vente de denrées aux étudiant.e.s à condition d'avoir apporté un contenant réutilisable. L'objectif n'étant pas de faire du profit, les prix seront donc

abordables pour les étudiant.e.s. Je salue l'initiative de l'AED et lance un appel à l'ensemble de l'exécutif de l'AED à aller encore plus loin dans leurs politiques, car l'urgence climatique ne peut plus attendre. À cet effet, les textes de Charles-Étienne Ostiguy et de Vicente Guzman, aux pages 6 et 7, pourront contribuer à votre réflexion.

Proposé en campagne électorale, le Service d'Éclaireurs et d'Éclaireuses de la Faculté de droit (SEE) est un autre des projets sur lequel Justine a travaillé cet été. Il s'agit d'un service offert lors des événements alcoolisés de l'AED, où une paire mixte d'éclaireurs et d'éclaireuses resteront sobres durant l'évènement afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous les participants. Belle initiative à l'instar du service PHARE de la FAECUM, dont on dénombre l'engagement de 23 étudiant.e.s et 2 co-chefes, Viviane Roy et Myriam Vilain, de la Faculté. Enfin, l'agenda que vous avez reçu lors de la soirée d'accueil est une autre gracieuseté du travail de Justine.

Alors que bon nombre de ses prédécesseur.e.s à ce poste aspiraient à des ambitions politiques, Justine affirme que ce n'est pas son cas. Parce qu'avouons-le, si l'AED n'est qu'une « simple association étudiante », elle constitue un monde politique en soi et un tremplin tout désigné à une prometteuse carrière dans l'arène politique. Pensons à Mélanie Joly, Bernard Landry des anciens membres de l'exécutif de l'AED. Mais pour Justine, son implication au sein de l'Association s'explique par son intérêt pour améliorer la vie facultaire des étudiant.e.s. En réalité, elle me confie que jamais elle ne se serait imaginée devenir présidente d'une association étudiante.

Vous aurez peut-être entendu, ou pas, que la campagne à la présidence de l'AED s'est déroulée de manière assez houleuse. Justine et moi décidons de ne pas revenir sur les événements de ce printemps; sinon, pour dire que la situation a pris une ampleur démesurée et que des élections, qu'elles soient pour une association étudiante ou un

gouvernement, doivent se faire avec davantage de transparence. Pour ma part, je me permets d'ajouter que cette transparence dont il est question doit se faire à tous les niveaux et par toutes les parties; mais surtout que la prise de parole des femmes dans notre faculté, et dans notre société en général, se doit d'être réévaluée. C'est un sujet sur lequel je reviendrai dans une prochaine édition, pour l'instant je vous invite à lire le texte d'Alexandrine Lahaie (à la page suivante) qui affirme avec justesse « [qu'] il arrive que lorsque les femmes s'expriment, comme d'autres groupes qui subissent des inégalités sociales, on ne leur laisse pas la liberté de choisir les modalités de leur prise de parole ».

Tout comme quelques professeurs de cette Faculté, des anciens de juges, du bâtonnier du Québec et des anciens étudiant.e.s (voir texte d'Andréanne Lacoursière à la page 10), Justine a un conseil à donner aux étudiants : « Ne vous prenez pas trop au sérieux. Regardez ce qui s'offre à vous, il y a tellement des possibilités d'implication à la Faculté qui peuvent rendre votre expérience complètement différente. Prenez toutes les opportunités. [...] Il est possible d'avoir du fun et bien étudier. P.S. : Vous n'allez pas couler votre cours d'Introduction au droit si vous venez aux activités d'accueil ». Un point sur lequel Justine et moi sommes d'accord.

L'année s'annonce bien remplie pour Justine, mais elle compte sur une équipe complètement investie et créative. Et si la transparence et le respect guident son mandat, comme elle le soutient, vous serez bien servis avec Justine comme présidente.

Je tiens à remercier William Fradette pour son aide, sans qui cette édition n'aurait pas vu le jour. Et contrairement au réseau cellulaire du pavillon Maximilien-Caron, il est partout, prêt à aider une fille de banlieue montréalaise à partir du Lac. Merci. Sérieusement.

Équipe		À propos
<p>Grecia Esparza <i>Rédactrice en chef</i></p> <p>Charles-Étienne Ostiguy <i>Directeur automne 2019</i></p> <p>Dardia Joseph <i>Directrice hiver 2020</i></p> <p>Camille Savard <i>Directrice du financement</i></p> <p>Camille Rochon <i>Directrice du contenu web</i></p>	<p>Anne-Frédérique Perron <i>Directrice à la logistique</i></p> <p>David Houle <i>Trésorier</i></p> <p>Ariane Boyer <i>Correctrice en chef</i></p> <p>Beatrice Eng <i>Directrice artistique</i></p> <p>William Fradette <i>Has-been. Sérieusement.™</i></p>	<p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p> <p>Dépôt légal 2019 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p>Imprimerie Hebdo Litho</p> <p>Adresse 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412, Montréal, Québec, H3T 1N8</p> <p><i>Tous droits réservés</i> <i>Pigeon Dissident 2019</i></p>

Place à la parole des étudiantEs

Alexandrine Lahaie
VP communications
Comité Femmes et Droit

Rentrée universitaire rime avec nouveaux professeur.es ainsi que nouveaux et nouvelles collègues de classe. Au sein de cette société, nous serons toutes et tous participant.es à des situations de discussions que ce soit en classe, dans les travaux d'équipe, au sein de débats ou lors de conférences. Ainsi, cette année, j'aimerais mettre en lumière un enjeu qui passe souvent inaperçu dans ce contexte : la prise de parole des femmes.

En effet, à la Faculté de droit, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Cette année, elles représentent près de la moitié de l'exécutif de l'AED, dont la présidence. Pourtant, je n'ai pas l'impression que, globalement, leur parole est aussi présente que celle de leurs collègues masculins. J'ai également l'impression que lorsqu'elles s'expriment, c'est au risque de faire face à certaines embûches.

La discussion n'est pas une activité inconsciente, elle est au contraire, structurée. D'ailleurs, l'analyse conversationnelle est un domaine multidisciplinaire qui se penche précisément sur l'organisation structurelle dans la communication humaine. Pour les fondateurs de l'analyse conversationnelle, Sacks H., Schegloff E. et Jefferson G., la discussion idéale suppose : « que l'un-e parle pendant que l'autre

écoute, puis vice-versa et ainsi de suite, sans qu'il y ait de chevauchements de parole, d'interruptions ou de silence entre les tours » [1]. Ce modèle tend aussi idéalement vers une symétrie du temps de parole. Or, la conversation est un miroir de notre société genrée et de ses inégalités. Les hommes auront donc, la plupart du temps, une mainmise sur la discussion et parleront davantage. De plus, dans le « travail de la conversation », les hommes auraient plus tendance à imposer silence aux femmes, les interrompre ou encore choisir les sujets. Pour leur part, les femmes auraient davantage tendance à manifester des marques d'attention ainsi qu'à avoir une attitude encourageante à l'interaction. Ainsi, dans la discussion, des attitudes différentes sont encouragées et acceptées selon le genre.

Ensuite, plusieurs situations peuvent porter obstacle à la parole des femmes, notamment le *mansplaining* ou, en français, la « mecspliation ». Cette expression, inventée par Rebecca Solnit, désigne les moments où un homme prend la parole de manière condescendante, pour expliquer à une femme quelque chose qu'elle saurait déjà. L'intervention placerait celui qui la fait dans une position de supériorité intellectuelle trompeuse. Pour Solnit, « c'est ce qui réduit les jeunes femmes au silence en démontrant, comme le fait le harcèlement de rue, que ce monde n'est pas le leur » [2]. Il existe de nombreuses autres manifestations qui découlent de cette

vision encore ancrée que l'espace public n'appartient pas aux femmes. Par exemple, on peut constater que la parole des femmes est souvent négligée dans l'espace médiatique. Selon une étude de 2015, les médias surreprésentent les hommes [3]. L'étude estime à 82% la proportion de noms masculins parmi tous les noms cités dans les médias. C'est ce qui est désigné comme le « plafond de papier ». Tandis que l'espace public est traditionnellement associé aux hommes, l'espace privé ou domestique demeure associé aux femmes.

**Chaque personne a une
responsabilité propre face aux
oppressions qui affectent les
droits et la dignité d'autres
êtres humains.**

Enfin, il arrive que lorsque les femmes s'expriment, comme d'autres groupes qui subissent des inégalités sociales, on ne leur laisse pas la liberté de choisir les modalités de leur prise de parole. En effet, les femmes qui s'associent aux mouvements féministes peuvent ressentir la pression, majoritairement de la part d'hommes, d'expliquer leurs revendications féministes et de les justifier. Une expression a également été consacrée pour illustrer cette posture de ceux et celles qui désirent pouvoir choisir quand et à qui ils ou elles veulent engager la discussion à propos de leurs engagements : « It's

not my job to educate you » ou « Ce n'est pas mon travail de t'éduquer ». Discuter de questions féministes n'est pas un sujet neutre. Souvent, ces thèmes auront des résonances profondes dans le vécu des femmes, qui seront en posture de vulnérabilité. Malgré toutes les bonnes intentions des interlocuteurs-trices qui veulent en apprendre plus sur le féminisme, par exemple, l'éducation autodidacte fait aussi partie de la solution. Chaque personne a une responsabilité propre face aux oppressions qui affectent les droits et la dignité d'autres êtres humains.

J'aimerais donc lancer un message d'empathie et d'ouverture dans les discussions au sein de la Faculté. Quand l'on est privilégié.es, tentons de laisser notre place à ceux et celles qui subissent des oppressions systémiques qui limitent leur accès à la discussion. Dans un contexte social où la société se déchire autour de questions polémiques, pratiquons « l'amitié civique », expression de la Professeure au Département de philosophie Ryoa Chung pour désigner l'écoute et l'absence de jugement qui sont nécessaires à tout échange.

[1] La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation, Corinne Monnet, Nouvelles questions féministes, 1988.

[2] Rebecca Solnit: pour en finir avec le «mansplaining», Nathalie Collard, La Presse, 12 avril 2018.

[3] Les hommes surreprésentés dans les médias, selon une étude de McGill, Radio-Canada, 2 octobre 2015.



Table des matières

Féminisme	3
Droit et société.....	4 et 5
Environnement.....	6 et 7
Entrevue	8 et 9
Faculté.....	10 à 15
Arts	16



Suprêmes questions

Marc-Antoine Desrochers-Gignac

Le 15 septembre prochain, le juge Gascon de la Cour suprême tirera sa révérence pour laisser place à la nouvelle recrue Nicholas Kasirer. Soulignons d'emblée le travail remarquable de ces deux personnes dans le milieu juridique, qui pourraient bien servir de modèles pour les étudiants en droit que nous sommes.

Modèles, vraiment?

Je parle pour moi, qui n'ai aucun mal à m'identifier à ces beaux hommes blancs issus de la classe bourgeoise. Je n'enlève absolument rien aux qualités exceptionnelles de ces deux hommes; ils ne sont d'ailleurs qu'un prétexte pour embrasser un problème bien plus large.

Comment en effet motiver les 70% restant de notre faculté qui s'identifie au genre féminin? Comment motiver les personnes issues de milieux défavorisés? Comment motiver ceux et celles qui n'ont pas la peau beige? Ce n'est certainement pas à moi de répondre à ces questions, mais permettez-moi d'être dubitatif sur le système judiciaire et la méritocratie. Quand on regarde le portrait de notre Cour suprême, difficile ensuite d'affirmer fièrement que tous et toutes auront les mêmes chances d'accéder au plus haut tribunal du pays (si tel est leur objectif).

Dérives colonialistes

Au-delà de la composition de ce tribunal, que je tiens néanmoins en haute estime, se trouve la question institutionnelle et systémique. Lors de la nomination du nouveau juge Kasirer, les acteurs concernés ont bien mis l'accent sur deux choses. D'une part, sur les douze candidats en lice, une seule était une femme. Je pense que le chiffre parle pour lui-même. Et que j'en vois un me lancer l'argument de la compétence; je le fusille [1]!

D'autre part, on a mentionné le fait que monsieur Kasirer est un anglophone et qu'il parle

parfaitement français. On a ensuite pointé le fait que le bilinguisme n'était pas une exigence réelle pour siéger à la Cour suprême. En effet, soutient-on, c'est pour ne pas se lier les mains, advenant un juge compétent d'origine autochtone et ne parlant qu'une des deux langues officielles.

Telle était ma première critique : le fait que les Premières Nations, entres autres, ne soient pas représentées à la Cour suprême. Je devrais donc saluer la souplesse du processus de nomination. Ce qui est curieux, toutefois, c'est qu'on a l'impression que cette sous-représentation serait due à l'exigence de parler français. La plupart, sinon tous, les autochtones sont bilingues. Or, ce n'est pas un bilinguisme qui est valorisé au Canada, puisque l'une des deux langues qu'ils et elles parlent « ne compte pas ». L'innu, le cri, l'inuktitut, et autres langues autochtones ne sont pas reconnues, valorisées, enseignées, parlées dans le Canada colonial que nous avons créé il y a moins de deux siècles. Ils sont donc, pour les fins d'une nomination à la Cour suprême, « unilingues anglophones ».

On doit donc se demander : mais que faire pour permettre une accessibilité réelle aux juges autochtones? Devrait-on institutionnaliser une quinzaine de langues [2]? Ou devrait-on cesser cette hypocrisie une fois pour toute : au Canada, la seule langue officielle, c'est l'anglais. Avez-vous déjà vu un juge unilingue francophone?

Je n'ai pas l'intention de faire de cette chronique un hommage à Mathieu Bock-Côté. Toutefois, alors que nous changerons bientôt la composition du plus haut tribunal du pays, je pense qu'il est sain pour les étudiant.e.s universitaires que nous sommes de remettre en question le système en entier, et non uniquement son sommet. Féminisme, humanisme, égalité des origines, des langues, représentativité; nous devons débattre de ces sujets.

Plutôt que de vous fondre dans la masse et accepter ce qu'on vous dit, soyez dissidents.

[1] Du regard.

[2] L'Afrique du Sud a onze langues officielles, soit dit en passant.

Conversations de société et droit

Laurent Rioux-Boivin

L'actualité politique de la dernière année fut animée par de vifs débats populaires touchant le cœur même de ce qui nous caractérise en tant que démocratie. Que ce soit au Québec, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, les démocraties modernes sont confrontées à une agitation populaire cherchant à ébranler et miner certains acquis sociaux d'une tranche de la population. Face à l'adversité, certains peuples empruntent un raccourci politique navrant, soit l'élection de gouvernements autoritaires aux positions dogmatiques faisant fi des règles établies et ancrées d'une démocratie circonscrite et définie par le droit. C'est en cela que le domaine juridique s'avère crucial et essentiel au développement d'une discussion critique et d'une acuité d'esprit fine face aux aléas politiques actuels. Chaque enjeu, débat ou question politiques doit être considéré à l'aune du droit; les décisions prises par un gouvernement se doivent d'être « légales », de respecter le droit.

Le domaine juridique, de par la loi et la constitution, limite ainsi la marge de manœuvre des gouvernements; c'est la séparation des pouvoirs, principe devenu célèbre dans le livre *De l'esprit des lois* de Montesquieu. En vertu de cette doctrine politique, le pouvoir d'un souverain ne peut jamais être absolu. L'édifice judiciaire fait guise de garde-fou contre une souveraineté absolue et totale, telle une dictature, en imposant un critère trivial, mais névralgique : toutes actions d'un gouvernement doivent être *légal*es, conformément à la loi. À titre d'exemple, le gouvernement du Canada ne pourrait aller à l'encontre des droits fondamentaux de la personne puisque notre état est doté d'une Charte qui protège cesdits droits.

Les étudiants et étudiantes en droit ont donc ce privilège d'aborder les débats de la sphère publique sous une optique juridique; ils et elles

peuvent se prononcer sur la valeur juridique d'un projet de loi, d'une décision ou d'une mesure prise par un gouvernement quelconque. Dans un état de droit au sein duquel les enjeux sociaux sont forcément « judiciairisés », cet atout est des plus considérables. En voici quelques illustrations...

Loi 21 : Loi sur la laïcité de l'état

La laïcité constitue sans doute la « discussion publique » la plus impétueuse et effervescente au Québec actuellement. Et c'est l'un des débats dans lequel le droit a le plus à dire.

Le gouvernement québécois, par l'adoption de la *Loi sur la laïcité de l'état*, tente d'insuffler au Québec une identité séculière qui le sépare de la religion. La laïcité, question de société essentielle à l'identité québécoise, est balisée par le droit; le consensus qui en ressort doit tenir compte des limites judiciaires, limites qui balisent et contiennent le champ d'action du gouvernement. La *Loi 21*, comme tout autre acte législatif de même objet, se doit de respecter l'ordre juridique établi au Canada et au Québec.

Il est donc essentiel à cette discussion démocratique de savoir ce qui peut ou ne peut être fait aux vues des lois hiérarchiquement supérieures à celles adoptées par le Parlement québécois. C'est pourquoi plusieurs parlent de contester la validité de cette loi sur la laïcité au nom de la Constitution canadienne, de la Charte des droits et libertés, celles-ci étant « juridiquement supérieures » à la Loi 21.

Le débat sur l'avortement

Le droit à l'avortement, bien que devant composer avec certaines lacunes dans son application, est considéré comme allant de soi au Canada.

Cet été, on soulignait les 30 ans de la célèbre décision *Tremblay c. Daigle*, affirmant par une majorité de 9 juges qu'un fœtus ne possède aucun droit, de même que le potentiel père n'en possède aucun sur celui-ci. Ainsi, la femme est à même de librement disposer de son corps comme elle le souhaite. Une autre [Suite page 5]



décision capitale rendue par la Cour suprême du Canada, *R. c. Morgentaler*, mentionne qu'une législature ne peut criminaliser l'avortement et donc ne peut, incidemment, en empêcher la libre pratique. Ces deux décisions, épluchées dans les cours de droit constitutionnel de première année, témoignent du caractère « acquis » du droit à l'avortement au Canada.

La démocratie, face à une propagande aussi efficace que la manipulation par le Web, se fragilise.

Ces deux décisions régissent ainsi le droit canadien et balisent ce qu'un gouvernement peut potentiellement légiférer sur l'avortement. Bien que mise à mal cet été, notamment par le

polémique long-métrage *Unplanned* ainsi que par la position équivoque du Parti conservateur du Canada sur le sujet, l'avortement n'en reste pas moins un droit « consolidé » dans l'ordre judiciaire canadien; un gouvernement ne pourrait tout simplement l'abroger.

Vols de données

Le droit ne se préoccupe pas que des questions de sociétés déjà campées et établies; suivant l'évolution de la société, il doit s'adapter aux nouveaux enjeux et ingérer les problématiques nouvelles qu'amènent le progrès et l'émergence des nouvelles technologies. Les données personnelles informatisées sont de ce lot et la nécessité de les considérer juridiquement est impérieuse.

Les exemples courent, mais le plus prenant se rapporte au scandale des élections américaines de 2016, lors

desquelles une firme de communication britannique, *Cambridge Analytica*, utilisa les données de plusieurs électeurs et électrices dans le but d'influencer le scrutin. L'importance de qualifier et ainsi de conscrire juridiquement ces données et leur utilisation est primordiale. La démocratie, face à une propagande aussi efficace que la manipulation par le Web, se fragilise.

Le professeur David Carroll s'est ainsi adressé aux tribunaux dans le but de recouvrer les données que la firme avait collectées sur celui-ci, et tenter par le fait même de plaider que celles-ci peuvent s'apparenter à un droit fondamental, celui à la vie privée.

Nombreux sont les enjeux et controverses reliés aux nouvelles technologies, et le droit se positionne comme un domaine essentiel pour

freiner les excès graves et affligeants qui peuvent en ressortir.

L'importance du domaine juridique dans l'élaboration d'une pensée critique dans une société marquée par la séparation des pouvoirs et l'état de droit est indéniable; de l'étudier amène la chance de cerner avec une acuité fine et une clairvoyance sûre les enjeux de société. Que ce soit pour se prononcer correctement et rigoureusement sur les différents enjeux courant la sphère publique ou pour être en mesure d'établir un rempart efficace contre les débordements et excès de certains élans populistes ou des nouvelles technologies, le droit est névralgique. Et c'est probablement ce qui fit dire à Georges Washington : « *Un pouvoir arbitraire est très facilement établi sur les ruines d'une liberté malmenée par le désordre* ».

Les seins exposés au droit

Anne-Frédérique B. Perron
Directrice à la logistique

Alors que mes filtres d'actualités étaient parsemés en début d'été de messages inspirants invitant chacune à vaincre un désir de cacher ses imperfections corporelles durant la période caniculaire, un survol de mes réseaux sociaux en fin juillet me confrontait à un discours tout autre. Le groupe Calypso Valcartier changeait la politique de ses parcs aquatiques en retirant l'obligation pour les femmes de porter un maillot de bain couvrant la poitrine. Forcément, ceci ramena tout un débat qui avait fait saucette sur la place publique deux ans plus tôt. Bien sûr, comme toute nouvelle de la sorte, celle-ci était accompagnée d'un amas de clabaudages et autres marques de désapprobation.

Au premier plan des arguments des opposants de la nouvelle politique, un sondage de Léger Marketing apparu deux ans plus tôt et commandité par le groupe Calypso Valcartier. Celui-ci révélait que 82% des Québécois seraient en faveur de l'interdiction aux femmes de se promener seins nus sur les sites de parcs aquatiques [1]. De plus, ce pourcentage grimperait à 90% lorsqu'on considère uniquement l'opinion de la gent féminine. Argument béton? Laissez-moi avoir mes réserves. Sans contredit, un groupe privé comme Calypso Valcartier cherche constamment à satisfaire leur clientèle en répondant à leurs préférences. Néanmoins, une telle question n'est pas simplement objet de goût, car encore faut-il que ces règlements répondent à la loi en vigueur. Bien qu'aucun tribunal n'ait

encore examiné la question des seins nus sous cet angle, un code vestimentaire qui impose des normes plus restrictives aux femmes semble rester une discrimination fondée sur le sexe ce qui irait à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

« Parce qu'entre le burkini et le monokini, se loge ce pénible et incorrigible désir encore présent dans notre société de contrôler le corps des femmes. »

Au-delà du code vestimentaire, il faut dire que les tribunaux du pays semblent plutôt, à ce jour, confirmer la légalité de la politique autorisant l'exposition des seins féminins nus en public. En 1996, la Cour d'appel de l'Ontario a conclu que le fait d'avoir les seins nus en public ne constituait pas une action indécente au sens de l'article 171(1)a) du *Code criminel* [2]. Le plus haut tribunal de cette province précise ainsi que le simple fait de se promener les seins à l'air lors d'une journée chaude n'est pas dégradant ou déshumanisant, en plus d'être limité dans sa portée. Également, en 2000, la question des seins nus est examinée sous un autre angle devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Une femme contestait alors un règlement de la municipalité de Maple Ridge qui interdisait aux femmes d'avoir les seins nus à la piscine municipale. Le tribunal a ainsi statué qu'une telle restriction relevait du *Code criminel* qui est de compétence fédérale. La

municipalité n'avait donc pas la compétence pour adopter un tel règlement [3].

Constat : malgré les nombreux commentaires houleux, l'état actuel du droit semble offrir à la question des seins nus en public une certaine protection de l'opinion populaire. Et pour tout dire, il y a de quoi se réjouir. Parce qu'entre le burkini et le monokini se loge ce pénible et incorrigible désir encore présent dans notre société de contrôler le corps des femmes. Catégoriser la poitrine féminine au rang des organes sexuels est une fâcheuse coutume de laquelle il est peut-être temps de se défaire. Eh oui, peut-être que cela peut initialement surprendre et surtout soulever des questions chez certains enfants. Malgré tout, j'ose penser que les regards désapprobateurs et les incompréhensions méritent d'être vaincus. Car au-delà du simple confort en période caniculaire, l'exposition de la poitrine féminine est grandement reliée au sujet qu'est

l'allaitement. Il m'est impensable qu'en 2019, certaines femmes soient encore gênées d'allaiter en public, craintives des regards pouvant se diriger vers leurs mamelons et que certaines soient prises au dépourvu lorsqu'elles oublient leur châte d'allaitement chez elles et que leur petit réclame le lunch. Limiter l'exposition des seins limite implicitement l'allaitement. Avec tous les bienfaits connus de l'allaitement, notre regard sur les seins nécessite d'être changé ne serait-ce que pour encourager cette pratique bénéfique à la santé de nos tout-petits. Voilà ce à quoi j'espère que l'état du droit contribuera : enlever la facette érotique pour accorder plus d'importance au côté fonctionnel des seins de la femme.

[1] « Plus de 80% de Québécois contre les seins nus dans les parcs aquatiques », Pierre-Paul Birson, *TVA Nouvelles*, 28 juillet 2017

[2] *R. v. Jacob*, 1996 CanLII 1119 (ON CA)

[3] *Meyer v. Maple Ridge*, 2000 BCSC 902



« Love made food » par @TLPS (Instagram)

Petites et grosses nécessités à l'ère de l'anthropocène

Vicente Guzman Barra

Le droit fondamental à la paille

Dans un vœu de passer aux actes, un gouvernement qui déciderait d'interdire les pailles en plastique pourrait se retrouver face à un obstacle de taille. Une telle mesure pourrait échouer un test de proportionnalité « au sens strict » (les effets préjudiciables d'une atteinte aux droits fondamentaux versus ses effets bénéfiques). C'est sérieux. D'après un fascinant reportage [1], le « café à la paille » est une tradition unique à la région de la Côte-Nord du Québec. Dans ses villes routières, on y boit le café avec une paille en plastique, car boire un café sans paille sur les cahoteux et sinueux chemins forestiers est un exercice périlleux. Comme le soutient un *trucker* en *junper* bleu, le café à la paille, « ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité ». Du café brûlant sur la cuisse, ça fait mal. De son point de vue, la paille rentre probablement dans la protection du droit à la sécurité de la personne. C'est pourquoi lui, et d'autres, y tiennent. Une atteinte à l'intégrité physique au nom des bébés bélugas n'est-elle jamais justifiable?

Vous l'aurez remarqué, se demander comment diable arrêter les changements climatiques sans piler sur les pieds de personne, ou du moins le plus proportionnellement possible, c'est pas mal la question du moment. La réponse de nos gouvernements est loin d'être convaincante pour l'instant. En effet, l'année 2050 pourrait voir la fin de la civilisation humaine, d'après un rapport qui a fait les unes dans les journaux du monde. Certains scientifiques s'entendent pour dire que les dérèglements climatiques sont à leur « *end game* », ce qui signifie simplement qu'il est plus facile de rester en équilibre que de rétablir l'équilibre, et le déséquilibre écologique est amorcé. Tu parles d'urgent et réel! Or, l'interdiction des articles en plastique semble être à l'agenda politique, en sus de l'approbation de pipelines. Insultant pour notre intelligence de la question climatique. Il va sans dire qu'il faut des plus ambitieuses politiques de transition! Pourtant des politiques de ce type risquent de poser problème au plan des intérêts légitimes. Toutes les raisons semblent bonnes pour imposer des politiques écologiques, mais tous les moyens ne sont pas bons pour les mettre en œuvre. Freiner l'anthropocène, il ne saurait y avoir de nécessité plus imposante aujourd'hui, n'en déplaise aux

truckers. Mais un totalitarisme écologique qui abolirait les droits fondamentaux sans justification serait-il pour autant politiquement légitime?

Confusion sur le réel

Évidemment, non. Éco-totalitarisme et légitimité politique sont antinomiques. Il y a toutefois une certaine confusion dans le langage qui donne l'impression qu'une forme d'éco-totalitarisme serait légitime. Elle puise, je pense, quelque part dans l'idée que « la science est *irréfutable* ». Le consensus scientifique sur la question écologique est effectivement très clair. Nous pouvons dire avec certitude que l'humain est la cause des dérèglements climatiques. Mais cette certitude est une approximation. La beauté de la science, c'est justement sa méthode *falsifiable* (le mot important ici) sur laquelle on peut baser un consensus sur le réel. Et il faut « s'unir derrière la science » (merci Greta) si on veut pouvoir se tirer du pétrin et avoir un jour la chance d'aller à la rencontre des étoiles en Tesla. Mais l'*irréfutable*, ce qui ne saurait être questionné, c'est le propre des religions. Au contraire, la méthode scientifique fait place à l'interprétation, à la discussion, à l'incertitude et à la constante autocorrection. Il faut reconnaître et ne pas perdre de vue que la science ne nous dit rien sur le « bien ».

Même le concept de « Mère Nature » ne saurait légitimer l'éco-totalitarisme. La Nature (en majuscule) est un « bien » en ce sens qu'il donne du sens à la meilleure explication que les gens qui le partagent, les « *deep ecologists* » et autres croyants en Gaïa, ont pour organiser leur vie. Gaïa est ce lieu magnifique, lumineux, cristallin, loin des êtres humains, loin *là-bas*, mais *omniprésent* où coule la rivière nuptiale, source de toute vie terrestre, au nom de laquelle on devrait se priver de fromage babibel. Il n'y a rien de plus normal pour des modernes que de s'attacher à différents « biens » ou même à des « hyperbiens » séculiers [2]. Mais il faudra le répéter, ce « bien » et parfois même « hyperbien » qu'est la Nature n'est qu'un bien parmi d'autres. Gaïa, entité *plus grande* que l'agrégat de tous les êtres vivants, c'est une divinité, et les divinités, tous ne les partagent pas nécessairement.

Je pense qu'il y a même lieu de douter que la Nature n'existe réellement. Pourquoi dites-vous ? Parce qu'il n'y a pas de limite intérieur-extérieur dans l'espace social. L'idée de frontières est ultra *anthropocentrique* - anthropocentrique comme dans la cause d'anthropocène. Au contraire, la biosphère, c'est un amas (surtout pas un agrégat) d'êtres en ADN intraparasitaire, interdépendants, interchangeablement *top-bottom bottom-top*. Eh oui, vous êtes en symbiose avec des bactéries dans votre estomac. Elles vous « utilisent » et vous les « utilisez ». Un peu dégoûtant, mais très *cool*. Vous êtes aussi littéralement 35% jonquille, car votre ADN est composé à 35% du code ADN d'une jonquille [3]. Et cetera. Pas surprenant, car l'ADN est le code de quatre protéines partagé par tous les êtres vivants. Le « *réel symbiotique* », c'est cet amas étrange d'ADN auquel les humains participent. Vous êtes *moins nombreux* que l'agrégat de vos parties. Votre partie jonquille est autant vous que vous. Vous êtes en symbiose dans vous et autour de vous avec des non humains faits en ADN. Vous êtes plus petit que vous ne le pensiez, et ça fait du bien. Penser en termes de réel symbiotique c'est dépasser l'anthropocentrisme. À l'inverse, créer de nouvelles frontières pour délimiter une Nature de l'Humanité (encore en majuscule), ce qui justifierait des lois végé-draconiennes, c'est utiliser l'anthropocentrisme pour contrer l'anthropocentrisme. Ça ne marchera pas.

Réguler ses émotions écologiques

Alors la question reste entière. Il faut trouver des nouvelles façons non anthropocentriques de s'attaquer à la catastrophe qu'est l'anthropocène. Une chose me semble pour l'instant évidente, et c'est que le manque de larmes et de rires face à la catastrophe dans l'espace public (a.k.a. « cynisme ambiant ») prolifère grâce au *spectre du prêtre-full-volume*. Vous le reconnaissez à le lire ou l'entendre, cet abominable spectre qui va de *culpabiliser* à *sermonner* à *engueuler*. Avez-vous déjà remarqué que dans des discussions échauffées, tenter de convaincre *devient* le problème? Personne n'aime se faire convaincre dans ce spectre. C'est pas *cool* du tout. C'est le contraire de *cool*, c'est le meilleur moyen d'assurer que le message *floppe*. Nous sommes modernes après tout. Alors, convaincre les

truckers de « sauver la Nature » avec un ton moralisateur, *qui ne laisse pas de place à la discussion*, c'est devenir le problème. C'est *freiner la transition écologique*. Pas parce que ce qu'on soutient quand on convainc en *full volume* est vrai ou faux (le quoi). Mais parce qu'on convainc en *full volume* et qu'il y a un point quelconque qui est *mal compris* (le comment). Rien au monde ne mérite, par sa force même, de ne jamais être questionné par l'usage de la parole (un « blasphème »). Du moins, si une telle vérité existe (j'ai mes doutes), certains pourraient errer (moi le premier). La chose à faire dans une telle situation est de tendre l'oreille.

Voulez-vous convaincre les cœurs des humains et des non humains en symbiose? Faites de la poésie. La poésie (du grec ancien *poiêsis* qui signifie *faire, créer*) est « une arme chargée de futur » [4]. Vivre une vie poétique, c'est vivre en sérénité avec l'ambiguïté de la vie et de la symbiose [5]. Vivre avec de la poésie dans les oreilles, sans jugement trop rapide à la « blablabla, j'ai raison », c'est littéralement créer un lieu de rencontre des points de vue, dans sa tête. Eureka! Voilà quelque chose qu'ont de commun les humains et les non humains. Un quelque chose de commun qui permettra de *passer à autre chose* (allô Green New Deal). Et ce n'est pas leur « dignité » qui fait qu'ils méritent que l'on protège leurs intérêts légitimes par des « droits fondamentaux ». Ces droits sont anthropocentriques après tout. Mais c'est la poésie qui, malgré son « indignité », permet d'*entendre* la symbiose des *truckers*, mononcles, véganes, jonquilles et autres non humains. La solidarité du réel est une mélodie silencieuse, il suffit de tendre l'oreille.

[1] François, Robert, « Le café à la paille sur la Côte Nord: moderniser une habitude régionale », publié le 12 juin 2019, Radio-Canada.

[2] Cette explication est mon interprétation de la définition de la morale par Charles Taylor dans *Les sources du moi* (1989) publié les Éditions Boréales, surtout dans la partie I.

[3] Explications tirées de l'incroyable livre de Timothy Morton, *La pensée écologique* (2010), traduction française publiée par les Éditions Zuma en 2019. C'est à en tomber en bas de sa chaise.

[4] Gabriel Celaya, dans Véronique Côté, « La vie habitable (poésie en tant que combustible et désobéissances nécessaires) » (2014), collection *Documents*, publié par Atelier 10.

[5] Cet éloge de l'ambiguïté est inspiré de l'amour de Timothy Morton (encore lui, *cool guy*) pour les êtres vivants et le réel dans *Humankind, Solidarity with nonhuman people* (2018), publié par Verso Books.

Désobéir

Charles-Étienne Ostiguy
Directeur automne 2019

Un ami m'envoie un lien pour une action d'Extinction Rebellion via Messenger. Candidement, il lance « Ça te tente-tu? ». Frileux que je suis, je décline poliment. Je propose plutôt d'y aller dans l'objectif de couvrir l'événement, avec mon crayon et mon petit calepin. Peut-être une caméra.

Mais le *bad boy* en moi, qui apparaît exclusivement quand Mars et Mercure s'alignent, se met à s'interroger. En sommes-nous rendus là?

J'ai toujours associé la désobéissance civile à des figures phares des luttes sociales du vingtième siècle. Gandhi, Martin Luther King, Nelson Mandela... Comme quoi ces actes étaient peut-être une chose du passé.

Cependant, la désobéissance civile récemment a commencé à réapparaître dans les médias.

Fondé en octobre 2018, le collectif Extinction Rebellion a réussi à rencontrer le maire de Londres suite au blocage d'un pont au centre de Londres en avril. Le parlement britannique a par la suite déclaré l'état d'urgence climatique, faisant écho à une revendication phare du groupe. Le 15 juillet, cinq villes britanniques étaient le théâtre de grandes manifestations. 3000 manifestants, des bouchons de circulation, une médiatisation sans égal pour le mouvement écologiste. Les manifestants demandaient, entre autres choses, que le Royaume-Uni soit carboneutre d'ici 2025.

Ici même, le mouvement commence à prendre force. Le 13 juillet 2019, 26 manifestants d'Extinction Rebellion étaient arrêtés suite à un *sit-in* au coin de Sherbrooke et McGill College.

Bien entendu, ces manifestations s'inscrivent dans la même lignée que les manifestations hebdomadaires de Greta Thunberg et du fameux *Skolstrejk för Klimatet*, si ce n'est qu'elles incorporent un niveau de risque bien plus élevé que le simple fait de manifester.

Ah, et je ne crois pas avoir à vous rappeler les nouvelles toutes plus préoccupantes les unes que les autres qui se succèdent presque à tous les jours. Juillet 2019 a été le mois le plus chaud jamais enregistré. Un record.

Donc, je crois que oui, nous sommes rendus là.

Je m'assois au bar avec un porte-parole d'Extinction Rebellion, un prénommé François Léger-Boyer. Je lui indique que je dus venir à notre

rendez-vous en auto et que je me sens mal. François ne semble pas trop indisposé, ça part bien.

Au début de l'entretien, une phrase sentie me marque : « La désobéissance civile, tu le fais pour une moralité supérieure. Tu le fais pour une cause qui est plus grande que toi. J'veux dire, man, on se bat pour la survie de l'humanité! »

Il poursuit en m'expliquant les cinq piliers de la désobéissance civile. D'abord, elle se doit d'être volontaire. On ne peut pas contraindre à désobéir, quand même! Ensuite, le geste posé se doit d'être public et assumé. Le faire dans son sous-sol, ou cagoulé, c'est atténuer la portée symbolique de l'action. Bien entendu, le geste se doit d'être politique. Il doit dépasser les intérêts personnels d'un individu et viser l'amélioration de la société. Naturellement, l'acte se doit d'être non-violent, autrement, ce n'est plus très civil. Et pour finir, l'acte doit être empreint d'une moralité supérieure, qui transcende les balises imposées par notre société.

Mais la moralité, ce n'est pas la Loi. Sa lettre peut porter à interprétation, mais son application se veut intransigeante, dénuée d'arbitraire. Le professeur Hugo Tremblay rappelle à cet effet que les tribunaux ne sont pas friands de déclarer non-coupables les personnes qui commettent des actes de désobéissance civile. Malgré sa justification morale ou sociale, l'acte n'en demeure pas moins illégal.

C'est d'ailleurs un point que François aborde longuement lors de notre rencontre. Les gens qui prennent part à des actes de désobéissance civile prennent un risque important : ils mettent leur liberté en jeu. Certains mettent encore plus en jeu. Un avocat peut perdre son Barreau, et un résident permanent peut perdre son droit de résider au Canada.

Certes, avant de passer à l'action, les activistes se concertent et s'informent quant à leurs droits et aux risques auxquels une action les expose. On les informe de leur liberté d'expression et de leur droit de manifester. Les futurs activistes apprennent comment agir en cas d'arrestation, comme leur droit de garder le silence, mais il faut aussi démystifier certains concepts juridiques de base. Distinguer une accusation d'une condamnation, par exemple. Les activistes vont aussi prévoir ce qui se produira après leur potentielle arrestation. Ils vont regrouper des fonds pour être en mesure de contacter un.e avocat.e, par exemple.

Malgré toute la préparation, certains participants vont reculer au dernier moment, jugeant le risque trop élevé. À l'inverse, des passants qui n'ont pas reçu d'informations quant à la situation se joignent parfois,

spontanément, à l'action. Des impondérables peuvent toujours survenir.

S'ensuit l'arrestation, les interrogatoires, la négociation de conditions de remise en liberté, et ultimement, dans certains cas, le procès. Mais que pourront dire les manifestants? Tenter d'atténuer la peine en jouant avec la fibre émotionnelle des juges? Serait-il possible de jouer encore plus gros et de plaider la défense de nécessité?

Un bref rappel du cours de droit pénal s'oblige. Qu'est-ce que la défense de nécessité? Pour l'essentiel, un individu ou un groupe pourrait se résoudre à commettre un acte illégal dans le but d'éviter un grand mal ou encore d'atteindre un objectif supérieur. Plus précisément, les tribunaux canadiens ont élaboré trois grands critères pour juger la défense de nécessité.

En premier lieu, la défense de nécessité requiert une situation urgente et un péril imminent. Pour certains, les récents rapports du GIEC et d'innombrables autres sources de la communauté scientifique constituent une urgence suffisante. Bon, disons que tel est le cas.

Il faut ensuite que la personne ne dispose pas d'alternatives légales. Ici, la situation se corse. Pour l'instant, les tribunaux canadiens n'ont pas été particulièrement loquaces quant à la responsabilité des gouvernements d'agir quant à la crise climatique. Cependant, une cause, celle d'ENvironnement JEUnesse, vise à exercer une action collective contre le gouvernement du Canada. La cause est actuellement portée en appel. Donc, une alternative existe.

En dernier lieu, le mal infligé doit être moindre ou à tout le moins comparable au mal évité en commettant l'infraction. À mon humble avis, éviter l'effondrement de l'humanité vaut bien quelques bouchons de circulation. Mais bon, je ne suis pas un avocat criminaliste.

En somme, la défense de nécessité ne risque malheureusement pas de pouvoir faire écho, du moins, à court terme, devant les tribunaux.

Au-delà des critères énoncés, Hugo Tremblay nous rappelle un point important dans son article *Eco-Terrorists Facing Armageddon: The Impact of the Defence of Necessity on Law's Normative Rigidity in a Context of Environmental Crisis* publié dans le McGill Law Journal. En effet, la défense de nécessité admet une grande part de flexibilité au droit. Quoique certains voient d'un bon œil la flexibilité de la Loi, son apparition se fait au détriment de sa stabilité et de sa prévisibilité.

Qui plus est, la défense de nécessité incorpore une variable dont le droit répugne : la subjectivité de l'accusé. En effet, tant pour le critère d'urgence que pour le critère d'option alternative, le tribunal doit se pencher sur la croyance raisonnable de l'accusé compte tenu des circonstances et des caractéristiques personnelles de l'accusé.

« La désobéissance civile, quand t'en es rendu-là, c'est une situation gagnant-gagnant ». Cette fois, je suis un peu surpris par François.

Pour les activistes, la logique est simple. Soit, comme ce fut discuté, les manifestants se font arrêter. Dans tel cas, les médias relaient leur histoire et, si une arrestation de force a eu lieu, on peut même espérer un capital de sympathie pour les activistes. De la sorte, les citoyens ordinaires se retrouvent à faire face à un dilemme moral : supportais-je le respect de la Loi et la force impliquée, ou suis-je plutôt du côté des activistes? (Ou encore les citoyens peuvent-ils s'en foutre?) Ce questionnement, c'est exactement ce que les activistes veulent susciter. Dans l'autre scénario, l'action n'est pas réprimandée. Le jeu en aura valu la chandelle.

« Donc, si je me fie à tes dires, la désobéissance civile est une méchante bonne manière de faire avancer une cause? ». « Dans le contexte de l'urgence climatique, c'est la meilleure », me répond-il.

Ce moyen, me dis-je, ne semble pas tant attirer l'attention des médias d'ici. Pour l'instant, la trame narrative médiatique portant sur les manifestations écologistes tourne autour de ces jeunes du secondaire qui ont marché le 15 mars. Ça vise un consensus.

Et c'est là qu'Extinction Rebellion diverge un peu. « Les manifestations étudiantes sont louables, voire essentielles. Mais dans la lutte, on ne peut pas toujours viser le consensus ». Je sourcille. Je mentionne le nom de Steven Guilbault, fondateur d'Équiterre qui a troqué son étiquette de militant pour celle de candidat libéral dans Laurier-Sainte-Marie. François sourit, me confirme que ce n'est pas tout le monde qui a la même conception de la lutte aux changements climatiques, ou même de ce qu'est un consensus.

Il poursuit : « Écoute, à l'heure actuelle, le mouvement écologiste ne peut s'entre-déchirer. On doit se resserrer pour devenir plus forts, même s'il y a des désaccords sur les moyens d'action ».

Je rigole. Je me dis que le mouvement écologiste est en situation de nécessité. À plus forte raison, c'est toute l'humanité qui l'est.



Dossier :
Accès à la justice

Entrevue avec

**Sophie
Gagnon**

Grecia Esparza
Camille Savard

Le Pigeon vous prépare cette année un dossier sur l'accès à la justice au Québec. L'un des principaux défis dans nos démocraties contemporaines consiste en la difficile relation entre le citoyen.ne.s et leur désaffection au système de justice.

Sous forme d'entrevues, dans nos prochaines éditions nous présenterons diverses initiatives ou personnes qui, à leur façon, favorisent l'accès à la justice au Québec.

Notre première invitée est Sophie Gagnon, directrice générale de la Clinique juridique Juripop. Après sept années auprès du cabinet Norton Rose Fullbright, elle rejoint les rangs de Juripop afin de contribuer à la société.

Le portrait de l'accès à la justice au Québec

Q : *Quelle est l'une des principales difficultés auxquelles les citoyen.ne.s font face dans notre actuel système de justice ?*

R : « Un des grands problèmes est le phénomène de la représentation sans avocat devant les tribunaux, phénomène qui est croissance d'année en année. Aujourd'hui, en matière civile, un citoyen sur deux se représente seul devant les tribunaux. [...] Lorsqu'on s'intéresse à savoir pourquoi les personnes se représentent seules, ce sont les honoraires des avocats qui sont pointés du doigt. Des études révèlent que si on leur donnait le choix, ces personnes préféreraient être représentées. On a donc un grand problème d'accessibilité financière ».

Q : *Ce printemps le revenu maximal annuel qui permet de bénéficier de l'aide juridique a augmenté de 4,17%, ce qui correspond à la hausse du salaire minimum. Une telle mesure favorise-t-elle réellement l'accès à la justice pour les Québécois.e.s ?*

R : « Absolument ! Depuis 2015, l'admissibilité à l'aide juridique a été arrimée à la hausse du salaire minimum. Ce qui veut dire qu'à chaque fois que le salaire minimum augmente, les seuils d'admissibilité augmentent aussi. Il s'agit d'un grand gain qui était demandé depuis plusieurs années par la communauté juridique. L'aide juridique est un système très précieux qu'on a au Québec, mais qui pourrait encore être bonifié. »

Q : *Croyez-vous que la réforme du Code de Procédures Civiles a réellement facilité l'accès à la justice, et plus précisément en matière de droit civil ?*

R : « Il est certain que la réforme du Code de Procédures civiles a donné une plus grande importance à la médiation et [elle] a aussi donné un pouvoir de gestion accru aux juges. Je me souviens très clairement dans ma pratique, à partir de janvier 2016, les juges s'autorisaient des interventions dans la gestion de l'instance, ce qui n'était pas fait auparavant. Par exemple, en matière civile, on a six mois pour préparer un dossier pour qu'il ait en procès. Pour un avocat, il était possible de prolonger ce délai assez facilement. Cependant, depuis 2016, les juges sont plus stricts avant d'autoriser une prolongation de délai afin de faire progresser rapidement le dossier. C'est une mesure qui contribue aussi à l'accès à la justice, puisqu'il faut que les citoyen.ne.s obtiennent justice en temps utile. »

Juripop, une clinique juridique pas comme les autres

Q : *Qu'est-ce que Juripop ? Pourquoi considère-t-on Juripop comme un pilier important en matière d'accès à la justice au Québec ?*

R : « Juripop est une clinique juridique, fondée en 2009, par des étudiants en droit qui étaient à leur première session universitaire dans un cours de droit social. À l'époque, ils ont été abasourdis d'apprendre

que quelqu'un qui travaillait au salaire minimum n'était pas directement admissible à l'aide juridique. [...] Aujourd'hui, Juripop améliore l'accès à la justice de plusieurs manières, l'une d'entre elles consiste à offrir des services juridiques abordables aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique. D'autre part, on essaie de pratiquer le droit de manière complètement différente de ce qui se fait ailleurs. Juripop est très réactif à chaque fois qu'il y a une crise et on est les premiers répondants dans le milieu à la justice. Au lendemain de l'accident au Lac Mégantic, des avocats de Juripop étaient sur le terrain afin de répondre aux questions des gens. »

Q : *En quoi se distingue Juripop des autres services d'aide juridique ?*

R : « Deux choses. La première est que l'on fait de la représentation devant les tribunaux, car souvent les services de soutien juridique se limitent à l'information juridique. La deuxième est que l'on va sur le terrain pour rencontrer les gens, on n'attend pas qu'on vient nous voir dans nos bureaux, on va où les gens ont besoin. On s'assure de répondre aux besoins de la population de manière réactive, originale et créative. »

Q : *Avez-vous parfois besoin de bénévoles pour certains événements ?*

R : « Oui ! Par exemple dans nos cliniques juridiques en plein air, comme les Juristes Urbains, on a des étudiants qui distribuent des pamphlets qui accueillent des citoyens. Leur aide est essentielle afin de s'assurer que les gens sachent qu'on est là et qu'ils soient dirigés vers les bonnes ressources. Si les gens sont intéressés à faire du bénévolat, ils peuvent nous écrire à notre adresse : info@juripop.org »

Sophie Gagnon, une femme dévouée à la cause sociale

Q : *Après un passage dans un grand cabinet, pourquoi avoir fait le saut dans une clinique juridique ?*

R : « J'avais choisi d'étudier le droit parce qu'il s'agissait pour moi d'une profession où j'allais pouvoir contribuer à la société. Au fil de mon parcours universitaire, j'ai fait un détour par la pratique privé du droit, pratique que j'adorais. Toutefois, je sentais que ce n'était pas la carrière qui allait me permettre d'avoir l'impact que je cherchais à avoir avec ma profession. Je considère que pratiquer le droit c'est un privilège, on est les seuls à avoir le droit de plaider devant les tribunaux. En tant qu'avocats, on a la responsabilité de distribuer nos services et nos connaissances pas seulement en fonction de notre propre intérêt, mais aussi en fonction des besoins de la

population. Si on veut une société en santé, il faut que des avocats soient au service de la population. »

Q : *Selon vous, quelle mesure serait nécessaire afin de répondre au problème d'accès à la justice ?*

R : « Une assurance juridique universelle. Ça coûte tellement cher d'avoir accès à des services juridiques. Un divorce sur le marché privé peut coûter facilement 20 000 \$. Il y aurait un moyen de mutualiser le risque collectivement, pour que les gens puissent avoir les services d'un avocat à un coût beaucoup plus raisonnable. »

Au tour de Sophie de donner un conseil aux nouveaux étudiants :

Q : *Comment un étudiant qui prend conscience de la réalité du système de justice au Québec peut-il contribuer à l'amélioration d'accès à la justice ?*

R : « À Juripop, on milite pour que les étudiant.e.s puissent jouer un rôle accru dans l'accès à la justice. Je pense aux étudiants qui travaillent au sein des cliniques juridiques universitaires ou communautaires, ils pourraient avoir un rôle plus important de ce qu'ils font présentement. Chez Juripop, à chaque année, on a le privilège d'accueillir des étudiants, entre autres de l'UdeM, dans le cadre du stage communautaire. Ils jouent un rôle essentiel, qui nous permet de continuer à offrir des services juridiques abordables. En fait, il y a aussi des études qui démontrent que des étudiants qui travaillent dans des cliniques juridiques pendant leurs études sont plus susceptibles par la suite de suivre une carrière d'intérêt publique. Dans ce sens, on encourage les étudiants à considérer ce choix dans leurs parcours académique et, ultimement, dans leur choix professionnel. »

Q : *Vous animiez une chronique à « Entrée principale » sur les ondes de Radio-Canada. Croyez-vous que le choix de devenir avocat en 2019 s'accompagne de certains devoirs ?*

R : « Dans les prochaines semaines, les étudiants de première année seront confrontés à des expressions en latin qui sont complètement incompréhensibles pour la majorité de mortels. Selon moi, les avocats ont le devoir de s'exprimer de manière claire, accessible pour les gens comprennent leurs propos. Tout le langage juridique contribue à rendre le système intimidant et inaccessible. »

C'est avec grand plaisir que notre première entrevue autour de l'accès à la justice avec une personne aussi inspirante que Maître Sophie Gagnon se clôt.

Entrevue avec

Pierre-Karl Péladeau

Grecia Esparza
Charles-Étienne Ostiguy



A-t-on besoin vraiment besoin d'introduction pour M. Péladeau?

Le président, directeur-général de Québecor, empire médiatique à portée internationale et aux journaux incontournables, est connu pour ses succès en affaires, certes, mais on oublie souvent le parcours académique de l'homme.

M. Péladeau est lui-même un des étudiants qui ont complété leurs études en droit ici même, à l'Université de Montréal. Nous lui avons lancé une invitation pour parler de son passage à la Faculté et, gracieusement, notre vœu fut exaucé. Nous nous retrouvons donc au 13^e étage de la tour Québecor, celle qui surplombe le Square-Victoria et fait dos à l'incomparable rue McGill.

Allons-y avec un bref rappel du parcours de M. Péladeau. D'abord diplômé en philosophie à l'UQAM, M. Péladeau entame son baccalauréat en droit à la prestigieuse Paris II. « Leurs examens d'entrée, c'est toute une affaire », lance-t-il. Le processus s'amorce avec un examen écrit, dont seulement le tiers réussit. Aucune notes permises, tout doit être mémorisé. Les heureux élus passent ensuite un examen oral « beaucoup plus facile », selon les dires de M. Péladeau. Après avoir réussi cette épreuve d'entrée et complété une année en France, il décide de revenir au bercail et de s'installer à un jet de pierre du pavillon Maximilien-Caron.

D'entrée de jeu, les initiations sont abordées. Nous mentionnons le nouveau modèle des initiations. « Ah, j'vous dirai pas toute ». L'ambiance est mise!

Au fil que l'entrevue se déroule, nous pouvons observer un Pierre-Karl Péladeau qui porte attention aux gens. Chaque personne qu'il aura croisée sur son parcours ne se résume pas à un nom, mais à une histoire unique qui la fait rayonner. Ce n'est pas pour rien que la première

chose qu'il mentionne lorsque nous lui demandons s'il a un conseil pour un étudiant en droit, c'est l'importance de notre mémoire.

Une des anecdotes qu'il aborde, une de ses préférées, c'est celle de l'acquisition d'une imprimerie, propriété de Robert Maxwell, alors qu'il étudiait à l'Université de Montréal. Entre deux lectures de jurisprudence, son père s'introduit dans son bureau pour lui déposer le *confidential information memorandum* de l'entreprise en question, alors mise en vente. Cette transaction s'avérera l'une des plus grosses de la carrière de M. Péladeau. Cependant, alors qu'il fallait clore la transaction, la famille Maxwell embaucha un célèbre avocat bancaire, un certain Michel Deschamps. Ce dernier n'était nul autre que l'enseignant de Pierre-Karl Péladeau dans son cours d'effets de commerce! « Il m'a demandé si j'avais une procuration pour être là! »

Quoique son emploi, marié à ses études, concrétisa un horaire extrêmement chargé pour M. Péladeau, l'étudiant d'alors profitait de l'opportunité pour en apprendre autant sur la théorie du droit que sa pratique. Et pour rattraper les heures d'études passées à acheter des entreprises, M. Péladeau se réfugiait dans la bibliothèque des sciences humaines, où il pouvait étudier en paix.

Son prochain conseil pour les étudiants, c'est bien entendu le travail acharné. Cependant, on a bien beau travailler comme un forcené, les échecs seront inévitables. Quoique ce conseil s'applique à toutes les sphères de nos vies, nous souhaitons rappeler aux étudiants qui arrivent au baccalauréat en droit – pour la plupart habitués, voire destinés aux notes et au succès sans retenue – que leur parcours en comportera. M. Péladeau, lui, insiste sur les bienfaits de passer outre nos écueils. Ceux-ci

nous en apprennent tant sur nous-mêmes, et la force de caractère est définie par notre façon de rebondir.

Les défis ne manqueront pas en droit. Même avec un baccalauréat de philosophie en poche, et avec l'habitude de lire des textes particulièrement arides, M. Péladeau réitère qu'il faut parfois travailler fort pour saisir le message de certains textes. « Le droit et la philo, ça se rejoint. Il y a un grand effort intellectuel ».

« Est-ce que vous trouvez que le droit réapparaît souvent dans votre parcours professionnel, ou est-il un événement sporadique? »

Ah! Là, on parle. Certes, les apprentissages formels que lui aura procuré le bac en droit furent utiles, mais l'apport principal de son parcours académique, c'est le « réflexe d'avocat ». Un avocat sait qu'il a des droits et sait qu'il peut les défendre. De la sorte, au lieu de se laisser faire, un avocat tentera, à tout le moins, de jauger s'il a de bonnes chances de faire valoir ses droits.

Et encore, M. Péladeau illustre son propos par un épisode phare de sa carrière. Au tournant des années 2000, Vidéotron lance une poursuite contre Bell. En effet, Bell vendait des soucoupes un peu partout au Québec. Celles-ci nécessitaient d'être activées via des cartes d'accès. Cependant, plusieurs abonnés des services de télédiffusion de Vidéotron, qui venait tout juste d'être acquis par Québecor, en profitaient pour se procurer des cartes d'accès piratées permettant d'accéder aux ondes de toutes les chaînes et ainsi éviter de déboursier des montants mensuels pour être abonnés. Vidéotron avait perdu plus de 67 000 clients dans cette période.

Avec ses réflexes d'avocats, M. Péladeau s'est lancé dans un long procès, d'environ dix ans. La Cour

supérieure lui aura donné raison. Certains seraient tentés de crier victoire, mais M. Péladeau avait encore faim. La Cour supérieure n'aura octroyé que des dommages de trois millions de dollars sur une réclamation totale de 300 millions.

Alors il y eut appel.

Verdict : les dommages étaient insuffisants, Bell dû payer 82 millions (plus intérêts) à Vidéotron.

Cependant, quoique cet épisode avec Bell se conclut sur une note positive, M. Péladeau n'exclut pas la possibilité que ce réflexe puisse avoir ses mauvais côtés. « Il ne faut pas avoir le doigt trop rapide sur la gâchette ».

Parlant de Bell, M. Péladeau mentionne que, tout juste avant que nous nous asseyions avec lui dans son bureau, Michael Sabia, ancien président de Bell (et maintenant, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec), était assis un peu plus tôt en journée tout juste où notre Directeur a pris siège. Ce dernier s'est senti un brin plus important, pour un instant.

Faisant écho aux multiples anecdotes et remémorations de M. Péladeau, un sujet assez inusité fut brièvement abordé : celui du Génies en herbe. Vous vous souvenez, cette émission culte des années 80, qui a entre autres fait connaître Mario Dumont aux Québécois et qui a vu naître un des meilleurs segments de RBO? M. Péladeau l'adorait, la regardant religieusement. « Je l'écoutais tous les samedis, à 17h ». Son fils s'adonne même à l'activité. Vraiment, la mnémonique est fondamentale pour les Péladeau.

Et donc, quels sont ses meilleurs souvenirs de la Faculté de droit? « La camaraderie », lance-t-il sans hésitation. Quelques enseignants marquants, certes, mais ce furent les expériences humaines qu'il conservera précieusement.

Dans cette optique, il nous offre une dernière sagesse : celle de profiter de nos études pour faire des échanges, voyager.

C'est alors que l'horloge nous rattrape. L'entrevue ayant eu lieu le 19 août 2019, Pierre-Karl Péladeau devait déjà repartir pour une autre entrevue. Tôt en journée, il évoquait un possible rachat d'Air Transat et, par la force des choses, il répondait à des demandes d'entrevue portant sur la faillite du Groupe Capitales Médias en après-midi. Une photo pour immortaliser le moment, puis M. Péladeau repartait pour un autre plateau de tournage.

Une chose est certaine, le droit mène à des journées chargées.

Quelques conseils par des juges, des professeurs et d'anciens étudiants

Andréanne Lacoursière

Nous connaissons tous l'angoisse que les nouveaux étudiants en droit peuvent ressentir en débutant leur baccalauréat. C'est pourquoi nous avons demandé à des professionnels et à des étudiants qui ont *survécu* à leurs études en droit de leur donner un conseil!

Un mot des juges

L'honorable Clément Gascon, juge à la Cour suprême du Canada

Peu importe ce que vous apprenez, restez vous-mêmes et faites-vous confiance. La personne que vous êtes, et qui vous différencie inmanquablement de ceux et celles qui vous entourent, restera souvent votre plus fidèle allié et votre meilleur atout.

L'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure de 2004 à 2015, avocat-conseil, médiateur et arbitre

Communiquez clairement. La communication claire est l'outil principal de tout juriste.

Un mot de vos professeurs

Jean-François Gaudreault-Desbiens, ancien doyen de la Faculté de droit et professeur

Le conseil que je donnerais à un.e étudiant.e en droit se résumerait en ces quatre mots: « *Travailler, Respecter, Explorer et Vivre* ».

Travailler: Il faut très tôt développer une excellente méthode de travail afin de relever les défis de la vie d'un.e étudiant.e en droit, tout en gardant à l'esprit que ces défis sont souvent bien négligeables en comparaison avec ceux auxquels il faudra faire face dans la vie professionnelle...

Respecter: Disons-le, rien n'est dû à quiconque et il n'existe pas de droit fondamental à un A. Personne à la Faculté n'est le centre de l'univers et tous ont droit au respect. Aussi, soyez respectueux dans toutes vos interactions à la Faculté, que ce soit avec vos collègues, vos professeur.e.s ou le personnel non enseignant qui joue un rôle crucial dans la facilitation de votre parcours universitaire. Surtout, respectez-vous

vous-mêmes et ne cédez pas à la tentation de la facilité.

Explorer: Votre parcours à la Faculté est jalonné d'occasions ou de possibilités extraordinaires que vous devez saisir en fonction de vos intérêts. Il me paraît ainsi singulièrement mal avisé de se cantonner à un soi-disant "profil Barreau" et, du coup, de renoncer à choisir un cours manifestement hors de ce profil, mais qui vous intéresse et qui va accroître votre culture, ou à passer à un trimestre dans une université étrangère qui va vous faire vivre une expérience humaine remarquable. Les carrières sont de moins en moins linéaires; l'exploration est en soi une source de formation.

Vivre: Les études en droit ont toujours été stressantes mais il semble que l'anxiété soit devenue une constante chez les étudiant.e.s. Ne faites pas qu'étudier: vivez, voyez des amis (aussi hors du droit), faites du sport, assistez à des spectacles; tout cela, pour garder un équilibre. Et rappelez-vous que, dans sept ou dix ans, le B que vous avez eu en Obligations contractuelles ou en Droit constitutionnel 1, plutôt que le A- auquel vous vous attendiez, n'aura pas un grand impact sur votre vie et votre succès professionnel. Ne pas s'auto-réduire au statut d'étudiant.e en droit en continuant à vivre normalement vous aidera à développer une qualité importante pour le reste de votre vie: la capacité à prendre du recul.

Ysolde Gendreau, Vice-doyenne de la Faculté de droit et professeure

Ne sous-estimez jamais l'importance de la qualité de votre langue écrite et parlée. C'est un facteur « d'élimination » pratiquement inconscient dont vous devez vous soucier dès maintenant (si ce n'est déjà fait). Après tout, que penseriez-vous d'un message de juriste rempli de fautes de grammaire, de syntaxe, et/ou d'orthographe ?

Julie Biron, Professeure agrégée

1. Si vous avez été admis à la Faculté de droit, c'est parce que vous avez tout ce qui est nécessaire pour réussir. **Faites-vous confiance.**

2. Les personnes que vous allez rencontrer durant les prochaines années vous seront très utiles tout au long de votre carrière. Ces années vous permettront d'enrichir votre réseau. **Allez vers les autres** (y compris vers les professeurs;))

3. Ne perdez pas de temps à vous poser des questions (où à vous remettre en question). **Parlez aux autres et partagez ce que vous vivez** (je vais vous confier un secret : on traverse tous les mêmes craintes et on s'est tous posé ces questions;))

4. Et le plus important, **profitez bien de ces années à la Faculté...** j'espère que vous l'aimerez autant que moi.

**Pierre Noreau
Professeur titulaire**

La qualité qui s'émousse le plus rapidement à la Faculté c'est la curiosité, à la fois parce que la matière est plutôt composée de réponses que de questions et parce que l'apprentissage de ces réponses exige beaucoup d'efforts et diminue la disponibilité intellectuelle qui serait autrement consacrée au questionnement. Prendre des notes exhaustives devient alors une fin en soi. Il s'ensuit que les étudiants dont les cerveaux bouillonnent de questions au tout début de la session d'automne en posent de moins en moins au fur et à mesure qu'elle s'écoule. À la session d'hiver, ils n'en posent presque plus et à l'automne suivant... plus du tout. C'est cette curiosité qu'il faut au contraire cultiver... tout au long du bac, puis tout au long de sa vie !

**Stéphane Beaulac
Professeur titulaire**

Investissez-vous, *day one*, à 100% et sans compromis, comme si le bac était votre start-up... sachant par ailleurs que vous êtes dans la formidable vingtaine. Go!

**Jean Leclair
Professeur titulaire**

Restez curieux.ses, c'est le plus important. C'est la qualité qui, de loin, fait les meilleurs juristes.

Un mot du bâtonnier du Québec

Me Paul-Mathieu Grondin

Mon premier conseil est de profiter de la vie facultaire sous toutes ses facettes, incluant celle du plaisir. C'est le meilleur moment pour créer des relations personnelles, une des seules activités - sinon LA seule - qui est une composante universelle du bonheur. Les gens que vous côtoyez à la Faculté seront toujours présents dans votre vie d'une façon ou d'une autre - certains seront des amis très proches, d'autres deviendront des contacts d'affaires, d'autres encore seront là pour confirmer ou infirmer votre réputation dans 10, 20 ou 30 ans. Intéressez-vous aux gens et à leur histoire. Riez, pleurez, étudiez, marchez, courez avec eux.

Quant à ce qu'est « vraiment » le droit, et j'entends par là sa pratique, ne vous fiez pas aux rumeurs. Vous entendrez plusieurs discours sur les contentieux et la pratique en solo, en région ou en grands cabinets, entre autres. Soyez plus curieux et ne tenez pas ces rumeurs pour acquises. Découvrez les faits. Nous

sommes en 2019. L'information est plus disponible que jamais auparavant. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, je vous invite à m'écrire par courriel, sur Facebook-IG ou de n'importe quelle autre façon. Je serai toujours heureux de vous répondre.

Un mot des anciens étudiants

Fabrice Vil, diplômé en 2006

En tant que nouvel étudiant, vous ne savez peut-être pas exactement où mener vos études en droit. Sachez que différents parcours s'offrent à vous.

En quoi les études en droit sont utiles dans une carrière en entrepreneuriat social? : Mes études en droit me sont utiles à plusieurs niveaux. Premièrement, mes études et les quelques années de pratique qui ont suivi ont aidé à développer ma capacité d'analyse, à structurer ma pensée. Ceci aide mes réflexions comme entrepreneur parce que mes décisions au quotidien reposent sur des analyses. J'ai aussi aiguisé mes capacités d'expression, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ceci m'aide dans mes efforts de promotion de la mission de Pour 3 Points. Bien sûr, comme collaborateur à La Presse, je suis également appelé à faire appel à mes capacités de rédaction. Enfin, je dirais que les études en droit m'ont outillé à mieux comprendre le fonctionnement de notre société. Comme innovateur social, mes apprentissages en droit m'ont donc offert des points de repère additionnels pour cerner nos enjeux de société et répondre à ma manière à certaines inégalités.

Un conseil pour les nouveaux étudiants en droit : Il se peut que vous ayez un intérêt pour la pratique du droit, et plus particulièrement, que vous ressentiez l'appel de la pratique dans un cabinet national. C'est tant mieux. Vous n'avez cependant aucune obligation de suivre cette voie, malgré ce que vous reflètent peut-être votre entourage et les nombreux efforts de publicité qui seront autour de vous tout au long de votre parcours. Je vous encourage à constater que les études en droit vous offrent un énorme pouvoir. Et à vous de vous poser la question suivante: "Grâce à mon pouvoir, comment vais-je contribuer à un monde meilleur, pour moi et pour les autres?"

**Sarah Elizabeth Fortin
Présidente de l'AED pendant l'année 2018-2019**

Mon conseil serait d'ignorer le bruit autour de toi. Les gens vont beaucoup parler de la course aux stages, du Barreau, du besoin d'avoir des notes parfaites, sinon il n'y aurait pas de carrière.... **[Suite page 11]**

Non. Chaque personne fait son parcours à son rythme, à sa façon. Se comparer et se laisser influencer par ce que « les gens » disent n'est qu'une source de stress. Mieux vaut

se concentrer sur toi-même, et sur l'entraide, s'épauler et non se stresser. Et ça va être un trois ans rempli d'aventures !

Le décalogue de la Faculté de droit

Noémi Brind'Amour-Knackstedt

Bienvenue à toi, l'université peut paraître aussi impressionnante que les innovations du Café Acquis de Droit, ton nouvel endroit pour flâner entre les cours, et déjà, des règlements apparaissent. Que tu les suives religieusement ou non, on n'en fera pas un projet de loi, alors ne t'inquiète pas.

1. Tu accompliras ce qui doit être accompli.

Sous des airs solennels, ce premier commandement t'octroie déjà des devoirs. Pourtant, ne te méprends pas, à chacun son rythme, sa vitesse et son bolide sur un chemin parsemé de nids-de-poule immenses comme le lac Memphrémagog. Que tu te rendes à la destination prévue, que tu te retrouves à dépasser le point d'arrivée pour visiter des contrées encore sauvages, que tu réalises que tu as pris la mauvaise autoroute ou que tu retournes sur tes pas, sois en paix avec toi-même. Il n'y a rien de plus désagréable qu'un long trajet parcouru avec un moteur défectueux, un médiocre carburant et de l'acouphène dans les oreilles.

2. Tu entendras l'autre côté afin de minimiser tes préjugés. #AudiAlteramPartem

L'autre côté se réfère à ton subconscient, ta conscience morale ou la partie adverse. En outre, note l'emploi du pluriel concernant le terme « préjudice ». À l'image du législateur ou selon les sages paroles de parents fatigués de/par leur moulin à paroles, on ne parle pas pour ne rien dire. Sur ce, prends soin de toi. Écoute attentivement tes besoins. Que tu aies besoin de tes huit heures de sommeil pour fonctionner activement ou bien encore de deux trentas d'espresso, respecte tes limites et celles des autres. À quoi bon faire une nuit blanche si tu sais très bien que tu seras dans la moyenne en droit pénal, laquelle sera de 73 %, parole de professeur.e agrégé.e. Si tu ressens l'envie de décompresser lors d'un party-commandite des Law Games, pardon Jeux'ridiques, vas-y. #AudiAlteramPARTY (un grand merci à Sofia Panaccio pour cet excellent jeu de mots).

3. Tu partageras tes notes avec tes ami.e.s et autres si tu te sens à l'aise.

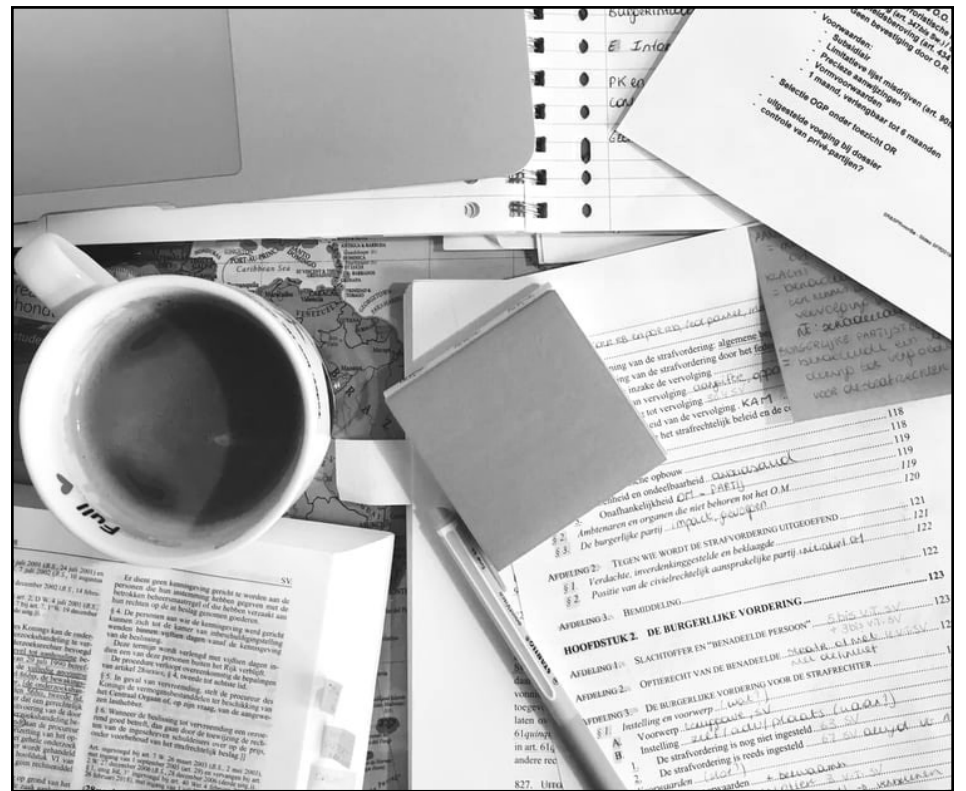
Franchement, ne sois pas un rat avide de son fromage. Si tu crois vraiment à la stratégie Royale, tu t'enligneras pour de dures années solitaires et sûrement de crises de nerfs. De plus, l'esprit collaboratif est une qualité recherchée auprès de tes futur.e.s maîtres de stage. Qui sait, il est fort probable que tu doives manquer un cours de trois heures. Tiens-tu réellement à te retaper ces trois heures, alors qu'elles pourraient être utilisées plus efficacement ?

4. Tu surveilleras ta consommation.

Il est bien connu qu'en fin de session, chaque étudiant.e en droit abat une forêt de taille moyenne. À la manière d'un apporte-ton-vin, l'AED te permet d'imprimer 500 de tes propres pages gratuitement par session en utilisant les imprimantes de la bibliothèque. Si jamais tu es du type à écrire verbatim, tu risques fort bien d'atteindre la limite. Dans le cas contraire où tu notes seulement les grandes notions, bravo pour ton geste écologique, mais dis-toi qu'il te manque sûrement une information bancaire qui pourrait te valoir un gros zéro à un « Vrai ou faux ? Motivez. ». Enfin, tout est relatif. Ou presque. Au pis aller, si tu respectes la règle #3, tes ami.e.s pourront probablement te sauver la mise *in extremis*. D'ailleurs, pratique ton latin, car *dura lex, sed lex*. Recycle tes notes de cours. Tu en auras besoin.

5. Tu feras tes lectures obligatoires, du moins tu comprendras tes résumés SOQUIJ.

Il y a des gens qui ne lisent aucunement leur jurisprudence ni leur doctrine et d'autres pour qui la lecture est un élément essentiel de leur apprentissage. Veux-tu vraiment savoir à quelle catégorie tu appartiens la veille de ton examen final pour Intro au droit ? Petite astuce, lire tout ce qui est obligatoire, puis ensuite se concentrer sur les résumés SOQUIJ pour l'examen est une idée FANTASTIQUE. Sérieusement, les intras sont de véritables marathons contre le temps.



6. Tu élargiras ton indexation de compétences.

Ta faculté t'offre plusieurs opportunités pour t'investir dans une relation autant monogame que polygame qui carbure à la passion. De toute façon, en présupposant que tu n'as subi point de torture au sens de l'article 269.1 C.cr., ce qui est p-r-o-h-i-b-é (v. art. 12 *Charte canadienne des droits et libertés*), ton trop-plein d'enthousiasme manipulera ta main aisément durant le rallye des comités. La semaine suivante, tu auras sans doute oublié ton inscription au Club JurisprudINTENSE & Tricot. Néanmoins, implique-toi. Et toujours pour les bonnes raisons hypocrites, on s'entend.

7. Tu respecteras l'éthique du temple du savoir (i.e. la bibliothèque).

Nous sommes tous et toutes coupables d'avoir regardé Netflix à un certain moment plutôt que de préparer des micro-fiches pour nos intras. Encore là, il y a place à la tolérance. Tu faufiles un zhatar aux épinards ? Aucun problème, en droit, il faut savoir calculer les risques. Ce qui est inacceptable, c'est prendre une place au soleil avec une prise électrique, déposer son sac à dos, ses recueils de jurisprudence et partir se reposer à l'espace Stikeman. Si tu t'es procuré la dernière collection de surligneurs pastel, n'ose même pas te demander pourquoi tu ne les trouves plus après ta pause d'étude de trois heures. Prépare-toi à une lutte légendaire mettant en vedette ton droit de propriété contre mon acquisition par prescription (v. art. 939 C.c.Q.).

8. Tu apprécieras l'ascenseur menant au refuge.

Pour se rendre au local du PADUM du neuvième étage, le voisin mitoyen de la salle sordide à la lumière

chancelante dite « local des chargé.e.s de cours », il faut que tu prennes l'ascenseur. Profite de ce que l'on t'offre. Imagine, 8 décembre, tu te prépares pour ton examen final de droit constitutionnel avec Han-Ru Zhou. Malheureusement, tu manques ton autobus de deux minutes en raison de la lourdeur de tes bottes de neige. Tu arrives à 8h18 pour réaliser que ton examen se déroulera au quatrième étage de Jean-Brillant et que ton recueil des lois constitutionnelles est demeuré tapi dans ton casier à Maximilien-Caron. Tu maudiras les escaliers.

9. Tu prendras au sérieux ton cours d'Habilités du juriste 1.

Habilités du juriste 1 est un cours qui échappe à la courbe, alors il est supposé très facile d'obtenir un A+. Présente-toi aux séances, fais les exercices et ne plagies SURTOUT pas. Néanmoins, l'esprit collaboratif et l'altruisme sont toujours la bienvenue.

10. Ta cote Z, dite GPA en bon.ne étudiant.e refusé.e à McGill Law, ne définit pas ta vie.

Tu te rendras compte assez rapidement que la courbe est sujette à la dissidence. Certains l'adorent, d'autres l'exècrent. Peu importe, la courbe métamorphose ton 43 % obtenu à l'intra et ton 71 % au final en la magnifique lettre A. Tu obtiendras un stage même si ta cote Z n'est pas supérieure à 3.5 par exemple. Au bout du tunnel, si tous les chemins mènent à Rome, le droit est d'origine romaine, alors le droit mène à tout.

Le droit est un atout essentiel peu importe ta cote Z. Tu tireras des leçons que tu appliqueras probablement au courant de ta vie. Une fois que tu entres dans cet univers, ta perception de la glace sur un trottoir changera à tout jamais.



Gabriel Turbide. (Photo Courtoisie)

Mot de bienvenue du vice-président aux communications de l'AED

Gabriel Turbide
 Vice-président
 aux communications
vpcomm@aedmontreal.com

Il s'agit d'une tradition. En tant que vice-président aux communications de l'AED, je me dois de vous souhaiter la bienvenue, nouveaux et anciens, en cette merveilleuse et nouvelle édition 2019-2020 du bac en droit de l'UdeM.

Ce que vous devez savoir des communications

La communication est le ciment qui nous lie tous ensemble ici à la Faculté. C'est grâce à elle que

nous nous projetons chaque jour un peu plus à l'extérieur et que nous exprimons les choses les plus triviales comme les plus complexes. Étymologiquement parlant, il s'agit de ce que nous mettons en « commun ». Ma tâche est donc simple, mais ô combien stimulante : je dois créer du commun.

C'est avec les yeux et le cœur rivés sur cet objectif que j'entame mon mandat 2019-2020. Pour que le commun soit possible, vous devez avoir facilement accès aux dernières nouvelles de l'AED. C'est ce que réalise la merveilleuse et formidable application de l'AED en communion avec les groupes Facebook, le Instagram de l'AED, ainsi que le site internet.

Je termine ce bref mot de bienvenue en vous invitant à venir à la rencontre de votre association étudiante. Nous sommes sympathiques et ouverts. En effet, nous ne le dirons jamais assez : la porte de l'AED est toujours ouverte. Vous avez des questions ? Contactez-moi par le moyen qui vous convient, je suis effectivement joignable par le biais de la parole (en personne), par Facebook, ainsi que par courriel.



Justine Sara. (Photo Courtoisie)

Le petit dictionnaire des futurs juristes

Justine Sara
 Vice-présidente
 au développement de carrière
vpdevcarriere@aedmontreal.com

En tant que Vice-présidente au développement de carrière, je te souhaite la bienvenue dans le baccalauréat en droit, mieux connu sous le nom de « le droit mène à tout » ou « de toute façon une formation juridique ce n'est jamais perdu ». Tu dois sûrement te demander pour quelle raison je prends la peine de m'adresser aux premières années alors que mon mandat est axé sur tout ce qui se passera après l'obtention de ton diplôme, au moment où tu ne connais même pas encore l'article 1457 du *Code civil du Québec* (crois-moi, tu l'apprendras assez vite). Mon objectif est de diminuer ton anxiété de l'inconnu en t'expliquant des mots que tu entendras environ 1000 fois par semaine, ces expressions que tout le monde emploie et pour lesquelles tu auras probablement peur d'avouer ton ignorance, même si, dans le fond, 95% de tes collègues de classe n'ont aucune idée de leur signification. Si tu as n'importe quelle autre question, n'hésite pas à m'écrire, je serai ton dictionnaire juridique personnel (via mon courriel ou mon profil Facebook). Bonne lecture!

LE DROIT

C.c.Q. : Code civil du Québec (ton futur meilleur ami pour une bonne partie de tes cours de première année).

Common Law : Système de droit d'origine britannique, basé sur les décisions des tribunaux, de la doctrine, des usages et de la coutume. Au Québec, le droit public est de Common Law.

Droit civil : Système de droit d'origine romano-germanique (et éventuellement française), basé sur des règles de droit codifiées. Au Québec, le droit privé est du droit civil.

Droit criminel ou droit pénal : Le droit criminel est une branche du droit pénal, qui regroupe d'autres catégories comme le droit réglementaire.

J.D. : Abréviation commune pour *Juris Doctor*, soit le diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e

cycle en Common Law. Pour les étudiants ayant un baccalauréat en poche à leur entrée en droit, il est possible de combiner la 3^e année du programme avec le J.D.

Jurisprudence : L'ensemble des décisions rendues par les tribunaux. Attention, on dit LA jurisprudence, et non UNE jurisprudence ou LES jurisprudences !

LA PRATIQUE

Cabinet : Bureau d'avocats. Les cabinets sont généralement classés par taille : de façon générale, un petit cabinet est composé de 1 à 25 avocats, un moyen, de 25 à 50 avocats et un grand, de 50 avocats et plus.

Contentieux : Département des affaires juridique au sein d'une entreprise ou d'une organisation publique, parapublique, à but non-lucratif, etc.

Course aux stages : Un des processus de recrutement pour les stages du Barreau. La course se passe à la 2^e ou la 3^e année du baccalauréat pour les étudiants qui sont intéressés à participer à ce processus.

Étude de notaire : Bureau de notaires. En pratique privée, la majorité des études de notaires comptent deux associés notaires ou moins (66%).

Greffe : Bureau où sont gardées les minutes des actes de procédures. Les greffiers des tribunaux prennent donc en note tout ce qui se passe lors d'un procès.

Huissier de justice : Officier ministériel chargé de procéder aux significations d'actes légaux (par exemple, une expulsion de logement, une saisie de biens, une poursuite, etc.).

Magistrature : Toute personne ayant un pouvoir de décision octroyé par le gouvernement (les juges).

Procureur de la Couronne : Avocat qui agit au nom de la société. Dans un procès criminel, le Procureur de la Couronne n'est pas l'avocat de la victime, mais bien celui du gouvernement.

Stage du Barreau : Stage de six mois à effectuer après l'école du Barreau pour devenir avocat. Environ 85% des étudiants trouvent leur stage du Barreau lorsqu'ils sont à l'école du Barreau.



AED 2019-2020. (Photo Courtoisie)

Ici, pas le temps de vous ennuyer.

Les comités de la Faculté de Droit n'attendent que vous.

Femmes et Droit

Le Comité Femmes et Droit s'est donné pour mission d'encourager les étudiant.e.s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à discuter d'enjeux relatifs aux causes des femmes dans toutes les sphères de la société et en particulier dans le domaine juridique. Cherchant à stimuler la pensée féministe et un engagement actif au sein de la Faculté, le comité a choisi différentes orientations pour l'année 2019-2020. En effet, notre comité a pour visée d'offrir une voix inclusive pour toutes et tous. Aussi, nous nous engageons à organiser des événements qui traitent de sujets à portée nationale et internationale abordant des enjeux touchant des milliers de femmes à travers le monde.

Amnistie Internationale

Le Comité Amnistie Internationale a pour vocation de soutenir l'ONG Amnistie Internationale dans la réalisation de ses divers objectifs. Amnistie internationale, militant pour le respect et la reconnaissance des droits humains fondamentaux, met notamment au cœur de ses préoccupations la défense des militants des droits humains ainsi que l'éducation sur ces mêmes droits, l'atteinte de l'égalité des genres, la défense des droits des peuples autochtones et la protection des droits des demandeurs d'asile et migrants. Tant de ces questions font présentement controversée et flottent sur toutes les lèvres. C'est dans cette effervescence que le Comité Amnistie Internationale veut s'inscrire comme point de repère. Au travers de signature de pétitions, de conférences, de levées de fonds et d'activités de toutes sortes, le comité souhaite sensibiliser les étudiants. Il les invite à aborder ces événements sous l'angle des abus de droits fondamentaux et, par la suite, à faire leurs propres choix d'implications dans la lutte pour la défense de ces droits. Le comité est impatient de faire votre rencontre, d'entendre vos idées et de partager vos aspirations. Il ne faut pas oublier que de choisir de se tenir debout pour ces droits fondamentaux, c'est changer la donne dans plusieurs vies.

Bols et Bolles

Si vous possédez une bonne culture générale et que vous aimez prendre une bière entre amis, ce comité est fait pour vous! En effet, le Comité Bols et Bolles représente la Faculté de droit dans des joutes de connaissances générales de type « Quiz-night ». Ces compétitions ludiques et déguisées se déroulant certains lundis à la mythique Maisonnée opposent les différentes facultés de l'UdeM dans diverses catégories comme Histoire et politique, Art et culture, Science, Musique, Potins et légendes urbaines, Actualité et vie étudiante, Gastronomie et plus encore! Après avoir remporté la Coupe 2018-2019, la Faculté de droit se cherche de nouvelles recrues pour combler les rangs de sa sympathique équipe. N'hésitez pas à tester vos connaissances avec celle-ci en suivant sa page Facebook et en visitant l'exécutif lors du Blitz des comités!

CEFDUM

Le CEFDUM, c'est une quinzaine d'étudiants finissants qui mettent sur pied toutes sortes de belles activités qui serviront, entre autres, à financer notre bal. N'allez pas croire que puisqu'elles servent à financer le bal que les activités ne s'adressent qu'aux finissants! Bien au contraire, qui dit activités, dit PARTY et plus on est de fous, plus on rit! Nous serons donc présents tout au long de l'année pour vous faire vibrer lors des deux meilleurs 4@10 du siècle, pour vous fournir votre dose de sucre lors du party d'Halloween, et bien évidemment, pour faire ressortir vos talents de danseurs et de mannequins lors du Show Mode 2020! Restez à l'affût, mon petit doigt me dit que cette année en sera une des plus mémorables!

Au plaisir de prendre une bière (ou trois) ensemble cette année! N'hésitez pas à venir nous voir! Ne vous inquiétez pas, nous ne mordons pas!

Environnement

La crise climatique est à nos portes! À vos pancartes, à vos manifestations, joignez le Comité environnement! Le comité « enviro » comme on l'appelle a pour mission de sensibiliser les étudiant.e.s aux nombreux enjeux environnementaux, à encourager les débats autour du droit environnemental et à mobiliser la communauté étudiante autour de l'urgence climatique. En mettant en place des initiatives vertes, le comité s'inscrit dans le mouvement des campus durables. Également membre de la Canadian Association of Environmental Law Societies, le comité se veut un forum de discussion en organisant des conférences, des débats et des événements où les enjeux environnementaux et tout ce qui touche de près ou de loin la cause environnementale sont débattus d'un point de vue juridique. La faculté et l'Université de Montréal ont encore beaucoup à faire pour devenir réellement écologiques et lutter efficacement contre les changements climatiques : désinvestissement des énergies fossiles, compostage, objectif zéro déchet, réduction de la consommation de papier, etc. Les défis demeurent nombreux et le comité environnement s'engage à maintenir la pression sur l'association étudiante des étudiant.e.s en droit et sur l'Université afin d'agir concrètement pour l'environnement.

Accès à la Justice

Le Comité Accès à la Justice cherche d'abord et avant tout à informer les citoyen.ne.s sur leurs droits. De plus, notre équipe dynamique travaille sans relâche afin de sensibiliser les juristes de demain aux problèmes d'accessibilité à la justice au Québec. Les événements centraux du comité sont des conférences - ouvertes aux étudiant.e.s, aux juristes et au grand public - en partenariat avec la Clinique de médiation, ainsi qu'un 4 à 7 annuel permettant aux étudiant.e.s de s'entretenir avec divers organismes. Cette année, notre objectif est d'affirmer notre présence sur le campus pour permettre aux étudiant.e.s de l'Université de Montréal de démystifier le droit régissant leur quotidien.

L'ACAADR UdeM

La section de l'Université de Montréal de l'Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés (ACAADR) a pour mission de soutenir cette dernière dans ses activités afin de promouvoir le traitement juste des droits fondamentaux des réfugiés au Canada, ainsi que le respect de ceux-ci. Dans cette optique, l'ACAADR UdeM développera ses propres projets et agira à titre de voix éclairée et vigilante auprès de la communauté étudiante. L'ACAADR UdeM invite donc les étudiants à prendre activement part à la protection des droits des réfugiés tout en aiguisant leur savoir de juriste sur le droit de l'immigration et des réfugiés. Quels que soient les intérêts de chacun, nous avons un projet sur lequel tout le monde peut se pencher, que ce soit de la recherche juridique en vue d'un litige en cour mené par l'Association, l'éducation juridique à travers des capsules et brochures, la traduction d'articles légaux ou l'organisation d'événements et de conférences.

Droit des Affaires et Gestion (CDAG)

Le CDAG est une tradition de longue date au sein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Jouissant de multiples ressources, nous avons pour mission de faire la promotion du droit des affaires auprès des étudiant.e.s, et de leur permettre de se familiariser avec la pratique dans ce domaine.

Les membres du CDAG vous proposent une multitude d'activités se voulant un complément enrichissant pour vos études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, notamment notre 4 à 7 annuel ayant lieu en septembre, ainsi que nos nombreux dîners-causeries organisés en partenariat avec les grands cabinets d'avocats de Montréal.

Que vous souhaitiez augmenter vos opportunités lors de la course aux stages, satisfaire votre curiosité sans limite ou tout simplement parce que vous êtes passionnés par tout ce qui touche le milieu des affaires au niveau local et international, le CDAG est présent pour vous guider tout au long de votre baccalauréat.

Il nous fera grand plaisir de répondre à vos questions via notre compte Instagram (@cdagudem), sur notre page Facebook, ainsi que par courriel (cdag.udm@gmail.com).

Droit et Technologie

Le Comité Droit et Technologie a pour mission de permettre aux étudiants d'approfondir leur connaissance de l'impact significatif des avancées technologiques sur l'univers du droit et les enjeux qui y sont amenés, ainsi que de leur faire découvrir certains débouchés possibles dans le domaine. Que ce soit à travers la simulation de procès, les conférences ou les 4@7, s'impliquer dans les activités du comité sera une occasion d'en apprendre plus sur l'alliage entre le droit et la technologie. Venez nous rencontrer lors du rallye des comités!

Mot des comités (suite)

Droit fiscal

Le Comité de Droit fiscal souhaite la bienvenue à tous les étudiant.e.s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Les impôts, un concept ambigu pour plusieurs, sont toutefois une réalité pour tous. Notre mission? Démystifier! On souhaite vous transmettre notre intérêt et enthousiasme pour la fiscalité, un domaine dynamique offrant une multitude d'opportunités. Que ce soit en planification, en transaction ou en litige au Québec, au Canada ou à l'international, il y a une place pour vous. Au courant de cette année, le Comité de Droit fiscal vous offre des dîners-causeries et un 5@7 afin que vous puissiez rencontrer et discuter avec des experts dans le domaine. Des simulations de procès vous intéressent? Participez à la Compétition Bowman. Chez le Comité de Droit fiscal, découvrez ce que vous ignorez encore, et trouvez peut-être même une future pratique. Sur ce, on a bien hâte de vous rencontrer! Bonne rentrée! Gardez un œil sur nos pages Facebook et Instagram pour en savoir plus sur les événements à venir : Comité Droit Fiscal – Faculté de Droit de l'UdeM, et comitedroitfiscal.

Droit notarial

Le savais-tu ? Depuis les années 2000, la paire de bas bruns, la moustache grise et l'âge de 57 ans ne sont plus décernés aux finissants de la Maîtrise en Droit Notarial avec leur diplôme. Au contraire, on leur remet l'ambition entrepreneuriale, le tact psychologique et le professionnalisme du jeune juriste sexy qui s'exprime dans un français de feu. Dans un paradigme de vieillissement de la population, de hausse des modes privés de règlement des différends et d'une jeunesse québécoise assoiffée d'entrepreneuriat comme jamais, le notaire est LE juriste de référence. Alors quand on te dépeindra tout croche la profession de notaire dans ton cours de droit des biens, tu viendras faire un tour aux événements branchés du Comité Droit Notarial pour te rincer les oreilles. On t'invite d'ailleurs à nous suivre sur notre page Facebook (Comité Droit Notarial – UdeM) et notre page Instagram (@comitedroitnotarial).

À part ça, bonne rentrée!

Débats oratoires

Cette année, le comité des débats organise deux concours : le concours de débats oratoires et le concours de plaidoirie écrite! Le concours de débats oratoires se déroule en trois rondes sur l'heure du midi. Il se termine par le 4@7 de la finale où quatre finalistes s'affrontent pour remporter le grand prix. En plus de pouvoir améliorer votre talent oratoire, vous pourrez vous exercer à la rédaction et courir la chance d'obtenir un prix avec notre deuxième concours, le concours de plaidoirie écrite. De plus, cette année, le comité innove avec la création d'une nouvelle équipe de débat qui participera à diverses compétitions à l'extérieur de la Faculté. Pour en savoir plus, venez assister au midi conférence « Conférence sur l'art oratoire et la plaidoirie par Fasken » qui aura lieu en septembre. Pour avoir toutes les informations, suivez-nous sur Facebook (Comité des débats oratoires – Faculté de droit de l'UdeM) et Instagram (@comitedebatsudem)!

Diversité

Le Comité Diversité a pour but de lutter contre toute forme d'oppression au sein de la Faculté de Droit, dans les professions juridiques et dans le domaine du droit. On cherche à sensibiliser les communautés étudiantes sur les enjeux de la diversité et apporter une dynamique féministe et inclusive à la Faculté.

Au départ, notre Comité s'adressait principalement aux personnes membres de la communauté LGBTQ+. Aujourd'hui, nous avons élargi notre mandat en tant que comité inclusif pour tenir compte de toutes formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'orientation sexuelle, le genre, la religion et la race. Avec notre équipe dynamique, nous visons à offrir aux étudiants des conférences et des ateliers sur des sujets entourant la diversité. En particulier, le comité entame cette année un projet-pilote d'une bibliothèque diversité au sein de la bibliothèque de droit qui a pour objectif de mettre à disposition de l'information juridique variée pour aider tous les étudiants de l'UdeM.

Perspectives

«Le droit mène à tout! » : une expression célèbre répétée haut et fort dans les couloirs de la Faculté évoquant la fierté des étudiant.e.s et la multitude d'opportunités s'offrant grâce au Baccalauréat en droit. Or, dû à l'importante présence des grands cabinets au sein de la Faculté et l'anticipation de la course aux stages, les nouveaux étudiants oublient rapidement le sens de ce glorieux adage.

Heureusement, le Comité Perspectives est là pour vous! Notre mission est d'aider les étudiant.e.s à démystifier les différentes avenues qu'offre le Baccalauréat en droit. En effet, le Comité Perspectives organise un des événements les plus convoités de la Faculté, la Soirée Carrières, un banquet festif où vous aurez l'opportunité d'échanger avec plusieurs acteurs du monde juridique. De plus, vous aurez la chance d'en apprendre davantage sur la pratique du droit lors de notre midi « Couloir avec des petits et moyens cabinets » et de notre Conférence Perspectives. Venez nous rencontrer le 5 septembre prochain devant le café acquis, nous procéderons à un tirage. Nous sommes impatients de vous rencontrer!

Bonne rentrée!

Égaliser / Level

Le Comité Égaliser / Level – Section Université de Montréal, associé à l'organisme à but non lucratif Égaliser / Level, tient plusieurs activités pour les étudiant.e.s de la Faculté. Nous organisons notamment des événements pour discuter et débattre de thèmes reliés à la bonne gouvernance, à la primauté du droit et aux droits de la personne. De plus, nous élaborons une revue annuelle thématique qui permet à plusieurs étudiant.e.s talentueux.ses de voir leurs écrits publiés au niveau national.

Avocats sans frontières Canada

est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des groupes ou des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. Le comité Avocats Sans Frontières de la Faculté de droit de l'UdeM fait partie du réseau des groupes universitaires d'Avocats sans frontières Canada. Le comité souhaite représenter et assurer la visibilité de l'organisme dans les universités, d'agir comme catalyseur de vocation des étudiant.e.s vers la défense des droits humains et d'apporter un soutien économique à l'organisation centrale. Le comité est une opportunité en or pour les étudiants passionnés par le droit international et par la protection des droits humains de s'impliquer à la faculté! Suivez nos activités tout au long de l'année sur notre page Facebook (Avocats sans frontières UdeM) et sur notre compte Instagram (@asf.udem)!

Affaires Internationales

Le Comité Affaires Internationales se spécialise dans la branche internationale du droit et situe le Canada dans un monde de traités et de relations internationales. Le comité travaille à l'organisation de plusieurs conférences afin de permettre aux étudiants de comprendre les subtilités du droit international et d'être en contact avec des experts du milieu pour aiguiser leurs connaissances. Cette année, le comité organise également d'autres événements permettant aux étudiants d'explorer le droit international, tels qu'un concours de rédaction, une simulation de procès de l'Organisation mondiale du commerce et un 4@7 annuel. Le comité est un comité inclusif. Il accomplit sa mission en organisant des activités diversifiées et en faisant la promotion de chacune de celles-ci afin que les étudiants les planifient dans leur horaire. Chaque activité a pour objectif d'amener les étudiants un peu plus loin dans leur compréhension des enjeux sur la scène internationale.

Droit de la famille

Le Comité du Droit de la Famille de l'Université de Montréal a pour objectif d'informer les futur.e.s juristes tant aux perspectives de carrière en droit familial qu'aux avancements et aspects sociaux de ce domaine. Au courant de l'année, nos conférences et notre 4@7 auront pour objectif de mettre en relation les étudiant.e.s de tous les niveaux avec des professionnels du milieu. Nous voulons également offrir aux étudiants de la Faculté des activités pratiques d'apprentissage et d'observation. Restez attentifs lors de la session d'automne pour ne pas manquer l'annonce de notre visite à la Chambre de la Jeunesse. Cela représente une expérience unique en raison des huis clos institués en droit de la famille. N'hésitez pas à consulter notre page Facebook et Instagram pour plus de détails ou pour en apprendre davantage sur l'actualité. Au plaisir de vous rencontrer lors de nos activités. Bonne rentrée à tous ! Courriel: comite.drt.famille@gmail.com

Mot des comités (suite)

Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux

Le Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux (FEDJA) a une cause précise à cœur : celle de ceux qui ne peuvent pas utiliser les paroles pour s'exprimer. Notre comité a pour mission d'éveiller la compassion à l'égard des animaux et de sensibiliser quant à leurs droits et leur condition. Le FEDJA tente de mettre de l'avant l'aspect juridique de la cause animale lors de diverses activités et campagnes que nous mettons en place. Que ce soit par l'organisation de nos événements annuels, de nos midis-conférences ou de notre blogue, nous tentons d'informer et de proposer des solutions afin d'aider à adopter un mode de vie plus respectueux des animaux. Toute personne intéressée par les enjeux entourant le droit animalier pourrait définitivement trouver sa place auprès du FEDJA! Pour suivre notre groupe, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook ou notre Instagram (@fedja.udem). Nous y sommes très actifs, et cela vous permettra de ne manquer aucune des multiples activités que nous vous réservons pour cette année.

Arts de la faculté

C'est quoi la CAF, te demandes-tu, alors que tu entends quelqu'un te parler de nos activités lors de la soirée d'accueil? D'abord, c'est LE CAF: le Comité des Arts de la Faculté. Couronné en 2019 en tant que comité de l'année pour la quatrième année consécutive, le CAF possède à la fois un côté givré, organisant la légendaire soirée au Mado, ainsi que le Gala de fin d'année, mais également sérieux, permettant aux étudiant.e.s de s'initier au droit du divertissement et de la propriété intellectuelle, notamment par nos conférences ou notre thé-causerie annuel. Tu as simplement envie de parler du dernier spectacle de Charlotte Cardin, tu veux t'impliquer dans nos activités ou bien la Fac t'inspire des projets artistiques? Viens nous rencontrer, il nous fera plaisir d'en discuter avec toi!

Ps.: Tu n'as toujours pas de photo pour ton LinkedIn? Stay tuned, car le CAF organise bientôt une séance de photos professionnelles à un prix très abordable, expressément pour les étudiants de la Fac! Suis-nous sur Facebook et Instagram pour plus d'infos!

Droit et Sports

Le Comité Droit et Sports se donne comme mission de faire découvrir le droit du sport à la communauté étudiante. En partenariat avec nos commanditaires, l'exécutif vous convie à des soirées networking caritatives, des tournois sportifs opposant les étudiant.e.s aux professionnel.le.s du milieu juridique Montréalais, les meet-ups du midi, des activités pratiques, des simulations de procès, et bien plus. À vos marques, prêts, venez bouger!

Droit Autochtone

Bienvenue à toutes et à tous! Cette année, tu auras la chance d'être membre du Comité Droit autochtone. Ce comité a comme mission d'informer et de sensibiliser les membres de la Faculté sur les divers enjeux liés au droit autochtone canadien. Après plusieurs siècles de discrimination systémique à l'égard des Premières nations, des Inuit et des Métis, plusieurs de leurs demandes juridiques font l'actualité. Il semble pertinent de se questionner sur le rôle que détiennent les juristes dans la quête des autochtones d'une réalité juridique plus égalitaire. Ainsi, le comité compte promouvoir le rapprochement entre les communautés autochtones et juridique par l'entremise de publications, de conférences et de séminaires. Que tu te passionnes pour le droit et les questions autochtones ou que tu sois simplement curieux sur le sujet, ta présence sera la bienvenue à tous nos événements! Aime notre page Facebook pour rester à l'affût des activités du comité et n'hésite pas à nous contacter pour toutes questions!

Droit et politique

Le comité Droit et Politique veut servir de tremplin pour les étudiants qui souhaitent entamer une carrière en politique après leurs études en droit. En mettant de l'avant les enjeux politiques du moment et en encourageant les étudiants de la faculté à se tenir à jour sur l'actualité politique, le comité vise à éveiller les étudiants aux enjeux politiques courants et ceux de demain. Pour ce faire, le comité prévoit accueillir des conférenciers ayant fréquenté les bancs de la faculté et ayant, ou ayant eu, une carrière en politique. L'objectif étant d'inspirer une prochaine génération de politiciens qui seront bien conscients des multiples enjeux sociaux auxquels ils feront face. Le comité s'engage à être impartial pour valoriser des débats de qualité et pour s'assurer que toutes les voix puissent être entendues.

Le comité organise aussi un concours de rédaction de projet de loi pour les législateurs en herbe.

Au plaisir de vous voir en grand nombre, sur Facebook et Instagram (@cdp.udem).

Droit de la Santé

Le Comité Droit de la Santé (CDS) de l'Université de Montréal a pour mission de faire découvrir aux étudiant.e.s le domaine du droit de la santé et les diverses possibilités liées à la pratique de ce type de droit. Évoluant constamment avec la société, le droit de la santé réunit plusieurs disciplines primordiales à sa compréhension telles que la philosophie, la sociologie et l'éthique. Le Comité s'intéresse à différents enjeux légaux reliés entre autres aux avancées technologiques, à l'aide médicale à mourir, aux consentements aux soins et à l'expertise médico-légale. À cet effet, le Comité organise maintes conférences auxquelles des professionnel.le.s sont invité.e.s à venir faire découvrir leur pratique ainsi qu'un 4@7 annuel où des avocat.e.s de divers milieux sont convié.e.s à s'entretenir avec les étudiant.e.s dans une ambiance conviviale. Il planifie aussi une simulation de procès devant un juge de la Cour du Québec dans le domaine de la santé. Enfin, pour une

première cette année, le Comité organise un souper annuel regroupant étudiant.e.s et professionnel.le.s aux horizons diversifiés touchant de près ou de loin au droit de la santé.

SimONU

Le Comité SimONU droit est plus qu'une introduction à un ordre international fondé sur le droit et la collaboration; il s'agit d'une occasion en or de tisser des liens avec ses pairs, qu'ils proviennent du même programme ou d'un autre continent, ainsi que de se découvrir et de développer ses talents.

Les simulations de l'ONU permettent de se placer dans l'ordre mondial, que ce soit en tant que général d'armée, membre du Conseil de sécurité, secrétaire général du Parti communiste chinois ou premier ministre d'un pays.

Les acquis que nous mettons de l'avant sont les capacités de recherche, la facilité à parler en public et convaincre un auditoire, l'établissement d'un réseau de contacts, ainsi qu'une compréhension holistique de la politique internationale. Par le biais de rencontres préparatoires, de participation à des simulations nationales et internationales, et de conférences, nous nous donnons comme but d'accompagner dans leur découverte du monde les juristes de demain.

Droit pénal

Le Comité a pour mission de faire rayonner le droit pénal au sein de la Faculté depuis déjà plusieurs années. Formé d'étudiant.e.s passionné.e.s par les domaines de droit criminel et pénal, le comité s'est donné comme objectifs d'approfondir les connaissances des étudiants sur l'activité des professionnels de ces milieux, ainsi que de diversifier les activités offertes par la Faculté.

Pro Bono Students Canada

Pro Bono UdeM, c'est quoi ? C'est plus de 140 étudiants à la Faculté qui s'impliquent dans une trentaine d'organismes communautaires. C'est l'opportunité, dès ta première année, de joindre la pratique à la théorie et de faire une différence au quotidien. C'est l'occasion de s'impliquer dans un réseau national de plus de 2 000 étudiants à travers les facultés canadiennes, d'acquérir des contacts avec des avocats du milieu et d'obtenir une expérience de travail enrichissante dans le milieu de ton choix. Que tu sois passionné par l'accès à la justice, le droit pénal, le droit du logement, le droit familial, le droit autochtone, le droit environnemental ou le droit international, il est possible de t'impliquer dans le domaine qui t'allume.

Visite notre page Facebook ou Instagram et n'hésite pas à nous contacter pour toute question ! Le 4@7 Pro Bono se déroulera mercredi 11 septembre 2019. Viens nous visiter et rencontre des avocats, des juges et des intervenants qui, comme toi, travaillent à mettre le droit au service de la communauté. Deviens bénévole Pro Bono et implique-toi dans un réseau incroyable avec un impact réel!

Par Inès Benadda

À toi qui débute en droit

La tête pleine d'ambition
Fier d'avoir franchi le cap de l'admission
Alors que beaucoup d'autres, non
Je te mentirais si je te disais qu'on ne se sent pas invincible.
Miroir ostentatoire

On se vante déjà des heures passées à étudier dans les couloirs
Tout comme des exploits de l'autre soir, à boire
Ce n'est que le début des faux espoirs
Tu te sacrifieras bientôt pour ton heure de gloire.
Assommoir préparatoire

Des notes tomberont, tout comme quelques camarades de première session
Compétition, nuits blanches, comparaison
Café, stress ou cachets te stimuleront
Nous te rassurons, Royal n'est pas qu'une fiction.
Contradiction inflammatoire

S'épuiser en s'asphyxiant un peu plus chaque soir
À contempler la courbe dans ses plus beaux cauchemars
Entrer dans le moule ou être le mouton noir
Vous verrez, dans cette arène, c'est une question de trajectoire, un double et tranchant accoudoir.
Promontoire dérisoire

La première année aura ses charmes illusoires
Puis la mémoire oubliera cette période probatoire
Pour entamer le deuxième et troisième temps de purgatoire, entrant
chaque fois dans un plus petit entonnoir.
Laboratoire oratoire

À toi qui débute en droit,
Comme ils m'ont dit, nous on dit, déjà,
Collutoire jubilatoire

Accroche-toi.



Anticipation de la rentrée
Béatrice Eng, Directrice artistique

Le Pigeon recrute !

Vous voulez faire partie de l'équipe du Pigeon? Nous cherchons des correcteurs.trices et des chroniqueurs.euses web pour l'année 2019-2020.

**Venez nous voir lors du Rally des comités le 27 août
ou écrivez-nous à pigeondissident.rédaction@gmail.com**

GD

GOLDWATER, DUBÉ